



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : ?

D - 20080583

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 24 novembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 16h30*), M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*présent jusqu'à 17h*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (*présente jusqu'à 16h05*), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU,

Débat d'orientations budgétaires.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alain JUPPE

SOMMAIRE

Page

- 2 Les perspectives économiques
- 7 Les grands équilibres budgétaires de la Ville

Les politiques

- 8 Le développement durable

- 11 Une Ville durable : Bordeaux pour ses habitants
 - 11 La vie en Société
 - 19 Le développement sportif
 - 20 La démocratie culturelle
 - 23 La qualité des espaces publics de proximité
 - 26 La prévention des risques et la tranquillité

- 28 Bordeaux, cœur d'une agglomération durable
 - 28 Un développement urbain durable
 - 35 La promotion du développement économique et de l'emploi

- 38 Bordeaux en Europe et dans le monde, une ouverture durable
 - 38 Les relations internationales et européennes
 - 40 Le développement culturel
 - 42 Le rayonnement patrimonial
 - 44 Le tourisme

- 46 Le pilotage et la performance de la collectivité

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Un environnement économique très difficile

La croissance française a atteint + 0,4 % au 1er trimestre 2008 mais a subi au printemps dernier les effets décalés de plusieurs chocs intervenus sur les marchés internationaux, en particulier sur le marché des matières premières et des changes.

Ces chocs ont commencé par la crise des crédits bancaires qui a démarré aux Etats-Unis en août 2007, et s'est accélérée en septembre 2008, avec l'effondrement du secteur des banques d'affaires et des assurances américaines, entraînant l'intervention sans précédent des autorités financières fédérales.

En France et en Europe, cette crise s'est répandue par la « titrisation » des créances. Au cours des derniers mois, la capacité de prêt des banques a été entamée par la dépréciation de leurs actifs immobiliers (les crédits sub-primés et les titres adossés). Par ailleurs, la difficulté d'évaluer l'étendue des dépréciations a poussé les banques à retenir leurs liquidités pour faire face à leurs engagements. La suspicion sur l'état réel des bilans des institutions financières a conduit à assécher la liquidité interbancaire.

Comme aux Etats-Unis, les instances gouvernementales sont intervenues pour éviter l'effondrement du système financier.

Pour la France, ces chocs se sont notamment traduits par un ralentissement de la demande de nos partenaires commerciaux et une montée de l'inflation qui a entamé le pouvoir d'achat des ménages.

La croissance de l'activité mondiale, un peu supérieure à 5 % en 2006 et 2007, devrait revenir à 4,1 % en 2008 et 3,7 % en 2009. Celle du commerce mondial se situerait à 3,6 % et 3,3 % en 2008 et 2009.

I] la conjoncture économique attendue en 2009

Avec toute la prudence qui s'impose dans un contexte économique très incertain, et qui évolue rapidement, les prévisions de conjoncture économique pour 2009 sont actuellement les suivantes.

Les Etats-Unis

Les prévisionnistes s'attendent à un fort ralentissement de la croissance des États-Unis à la suite des crises financière et immobilière.

La poursuite de l'effet de ces deux crises, la hausse du taux de chômage, ou encore la mauvaise tenue des salaires réels, handicaperaient la demande intérieure à l'horizon de prévision.

Le soutien de l'extérieur s'amenuiserait avec le ralentissement de la demande mondiale et la fin des gains de compétitivité liés à la dépréciation du dollar. Au total, la croissance serait de 1,6 % en 2008, puis de 0,5 % en 2009. Elle pourrait accélérer graduellement au cours de l'année 2009, restant cependant à un rythme significativement inférieur au potentiel.

Le ralentissement de l'activité et du niveau des loyers se traduirait par une diminution de l'inflation, qui reviendrait en 2009 dans la zone de confort de la FED.

L'Asie

En Asie, la croissance est demeurée forte en 2007 et au début 2008. L'Inde et surtout la Chine restent les deux principaux moteurs de cette expansion. L'activité en Chine, après avoir progressé au rythme de 11 à 12 % en 2006-2007, s'inscrirait de nouveau à des niveaux élevés. La croissance de l'Asie émergente devrait rester proche de 8 % après 9 % en 2006 – 2007. Pourtant, des signes de ralentissement se manifestent dorénavant, compte tenu de la dégradation des marchés de débouchés extérieurs.

Principaux indicateurs économiques mondiaux

	2007	2008	2009
PIB dans le monde	5,1	4,1	3,6
Etats-Unis	2,2	1,6	0,5
Taux de change euro/USD	1,37	1,5	1,45
Prix du Brent (en \$)	73	109	incertain

Zone euro

Coup de frein de l'activité au deuxième trimestre 2008.

L'activité économique en zone euro s'était montrée vigoureuse depuis 2006, grâce au dynamisme de la demande intérieure (+ 2,8 % en 2006, puis + 2,4 % en 2007). Le ralentissement constaté en 2007 tenait à un affaiblissement de la demande mondiale, à l'appréciation de l'euro et à des politiques économiques moins accommodantes.

Au deuxième trimestre 2008, le PIB a nettement reculé (- 0,2 % après + 0,7 % au premier trimestre) sous l'effet d'une contraction de la consommation des ménages et d'un recul marqué de l'investissement, en particulier celui des ménages.

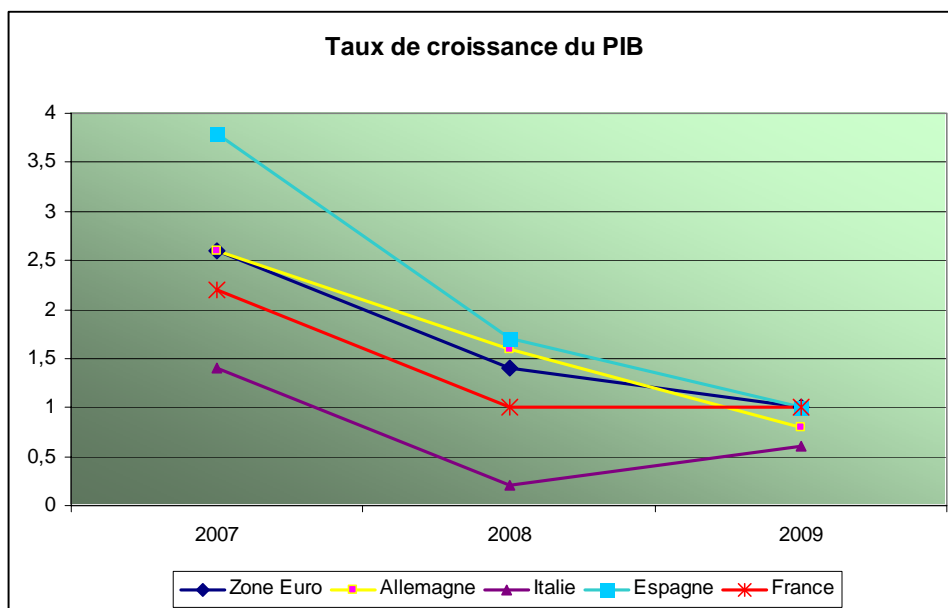
Un taux moyen de croissance de 1% en 2009 ?

La croissance de la demande mondiale adressée à la zone euro a fortement ralenti depuis 2006, puisqu'elle est passée de près de 11 % à 5 % en 2008.

Après son recul du deuxième trimestre puis une stabilité au second semestre 2008, la demande intérieure de la zone euro retrouverait graduellement le chemin de la croissance, d'abord tirée par la consommation des ménages.

L'investissement ne retrouverait la croissance que dans la seconde moitié de 2009, en raison de la reprise du marché immobilier dans plusieurs pays de la zone. Le redémarrage de la consommation serait modéré en raison de la hausse des taux d'épargne induite par la crise financière.

Cependant, en raison de l'hétérogénéité des ressorts de la croissance d'un pays à l'autre, et d'une accélération progressive tout au long de 2009, le taux de croissance moyen de la zone euro ressortirait à 1 % en 2009, mais pourrait être revu à la baisse, compte tenu de l'instabilité économique.



La France

Dans cet environnement international dégradé, l'économie française a subi plusieurs chocs, notamment une forte appréciation de l'euro, la hausse du prix des matières premières, et en particulier du pétrole, et la forte décélération du commerce mondial.

L'envolée des prix du pétrole et des produits alimentaires de base a suscité une forte accélération de l'indice des prix à la consommation qui croîtrait de 2,9 % en 2008, après 1,5 % en 2007.

L'activité devrait redémarrer lentement en 2009 et retrouver un rythme de 2 % en fin d'année.

En 2009, nos exportations devraient bénéficier des gains de compétitivité induits par la baisse de l'euro, amorcée depuis son pic de l'été 2008.

La croissance serait tirée aussi par la consommation des ménages qui profiterait d'un recul rapide de l'inflation, sous les hypothèses conventionnelles de stabilité des taux de change nominaux (1 € = 1,45 \$), d'un prix du baril de pétrole autour de 100 \$, soit un niveau sensiblement inférieur à son pic historique de 144 \$ en juillet 2008, et de la poursuite de la normalisation en cours des prix alimentaires.

L'inflation reviendrait à 2,0 % en moyenne annuelle en 2009, et à des valeurs inférieures en glissement annuel en cours d'année.

Ce repli de la hausse des prix se traduirait par un rebond du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages qui devrait passer de 1 % en 2008 à 2 % en 2009. Alors que l'investissement en logement des ménages pourrait s'inscrire de nouveau en recul, l'investissement des entreprises devrait quant à lui accélérer tout au long de 2009.

Dans cet environnement difficile et volatil, le Gouvernement prévoit une hypothèse de croissance actuellement comprise entre 0,2 et 0,5 %

Taux de variation en volume	2007	2008	2009
PIB	2,2	1	0,5
Demande mondiale de biens adressée à la France	5,7	3,5	2,5
Indice des prix à la consommation en France	1,5	2,9	2
Emploi salarié marchand non agricole (glissement en milliers)	290	34	50

II] La programmation pluriannuelle des finances

Pour la première fois, conjointement au projet de loi de finances pour l'année à venir, le Gouvernement présente un projet de loi de programmation des finances publiques, conformément aux dispositions prévues par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, loi appelée à définir « les orientations pluriannuelles des finances publiques ».

Hypothèses macroéconomiques

Le scénario économique retenu dans le cadre de la programmation pluriannuelle des finances publiques retient une hypothèse de croissance de 2,5 % par an à partir de 2010. Le rebond de croissance en 2010 correspond à un scénario de retour de l'environnement international à un bon niveau de croissance, qui intègre un rattrapage mécanique, mais partiel, des retards de croissance accumulés en 2008 et 2009.

La croissance potentielle tirerait profit des réformes structurelles mises en oeuvre par le Gouvernement depuis 2007. En particulier, la mise en place de la loi de modernisation de l'économie – qui favorisera la concurrence – et du crédit d'impôt recherche – qui soutiendra la recherche et développement – renforceront les gains de productivité liés au progrès technique.

Les effets décalés de l'envolée des prix du pétrole pourraient cependant peser un peu sur le potentiel de moyen terme.

Scénario macroéconomique 2010-2012

Evolution en moyenne annuelle 2010-2012, en %	Scénario central
PIB	2,5
Indice des prix à la consommation	1,75

III] Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

L'évolution des concours de l'Etat dans le projet de loi de finances (PLF) 2009 s'inscrit en continuité de la loi de finances (LFI) 2008 et de l'effort mené pour redresser les finances publiques.

En effet, comme l'an dernier, l'évolution des concours de l'État (hors mesures de décentralisation) respecte la même norme d'évolution que celle appliquée aux crédits de l'État, c'est-à-dire l'inflation hors tabac prévue à + 2 %.

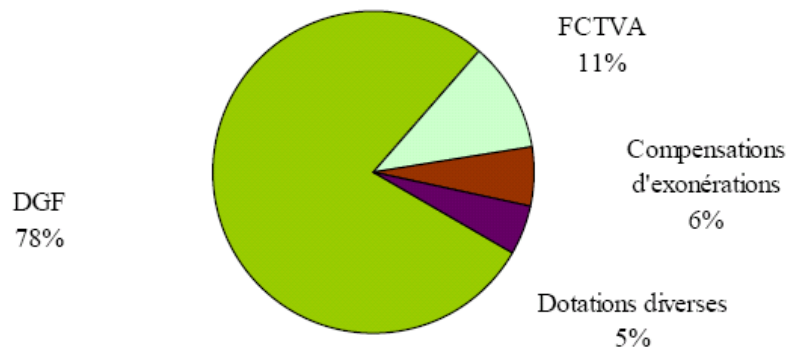
Ces concours comprennent pour l'essentiel l'ensemble des prélèvements sur recettes pour un montant de 52,4 Milliards d'euros.

Leur progression de + 2 % correspond à une hausse des crédits de + 1,1 milliards d'euros de LFI à PLF (soit environ 200 M€ de plus que l'évolution inscrite en LFI 2008, par rapport à la LFI 2007).

La dotation globale de fonctionnement, principal concours de l'État (40,9 Md€), évolue comme l'inflation. Sa première composante, la dotation forfaitaire, évolue en deçà de l'inflation et pénalise, par son importance, surtout les grandes Villes.

Le projet de loi de programmation des finances publiques, pour les années 2009 à 2012, prévoit de corrélérer l'évolution de l'ensemble des concours de l'État aux collectivités territoriales à l'inflation prévisionnelle sur 2010 et 2011.

**Les prélèvements sur recettes en PLF 2009
(52,4 Md€)**



Source : données de PLF 2009, champ courant, calcul Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES DE LA VILLE

Dans un contexte économique et financier très difficile pour les collectivités locales, je souhaite que le mandat qui débute s'inscrive dans la même ligne que les précédents sur le plan des grands équilibres budgétaires de la Ville de Bordeaux.

Maîtrise de la fiscalité, poursuite du désendettement et progression de l'investissement seront les trois principes fondamentaux qui guideront notre action sur le plan budgétaire durant le mandat.

Même si je n'exclus pas, ponctuellement, d'activer l'un ou l'autre de ces leviers, en raison d'évènements particuliers, il n'en reste pas moins vrai que, sur la durée du mandat, le cercle vertueux enclenché depuis 1995 sera poursuivi. Mon objectif de désendettement, de maîtrise de la pression fiscale et d'accroissement de l'investissement demeure.

Pour l'exercice 2009, une augmentation significative de l'investissement sera proposée et l'encours de la dette sera stabilisé aux alentours de 185 M€.

En ce qui concerne la fiscalité, comme chaque année, les bases d'imposition ne seront connues que dans le courant du mois de mars 2009. L'Etat ne nous ayant pas fourni d'explication rationnelle au ralentissement rencontré en 2008, je n'exclus pas a priori que celui-ci se poursuive. Nous aviserons en fonction des bases qui nous seront notifiées. C'est donc à ce moment-là seulement que le Conseil Municipal pourra se déterminer sur les taux d'imposition.

LES POLITIQUES

L'équilibre budgétaire constitue le cadre dans lequel s'insèrent les politiques municipales.

Les développements qui suivent présentent les grandes orientations pour les prochaines années et leur déclinaison en 2009. Au premier rang des politiques menées, figure le développement durable, qui traverse et met en perspective l'ensemble de nos politiques et de nos modes de gestion.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de la Ville de Bordeaux en matière de développement durable s'inscrit dans le contexte suivant :

- ☞ **l'urgence écologique**, devenue vitale, pour prévenir et lutter contre les causes et les effets du réchauffement climatique,
- ☞ **la prise de conscience et les attentes croissantes de nos concitoyens**, médiatisées au plan international (impacts du GIEC...), et traduites au plan national dans les orientations du Grenelle de l'environnement et ses déclinaisons législatives,
- ☞ **le risque d'une nouvelle fracture « énergétique » qui impose l'accès de tous à l'information**, pour que chacun aie la possibilité d'adopter un comportement plus éco-responsable dans son habitat, ses déplacements, son mode de consommation (ex : les 20 % de ménages les plus démunis consacrent 2,5 fois plus au paiement de leur facture énergétique liée à leur logement que les autres ménages),
- ☞ **l'intégration a minima des préconisations inscrites au projet de loi du Grenelle de l'environnement et de l'insertion.**

Dans le prolongement de la charte municipale d'écologie urbaine, la Ville s'est engagée à poursuivre, développer et mettre en œuvre sur son territoire, une politique de développement durable qui sera déclinée dans son Agenda 21 et son plan climat énergie, présentés en conseil municipal de décembre 2008. Les grands axes en seront :

1/ intégrer de façon systématique le concept de développement durable à l'ensemble des modes de fonctionnement et des missions de la collectivité,

2/ poursuivre l'accompagnement et la mobilisation des Bordelais et des acteurs locaux en faveur des bonnes pratiques individuelles ou collectives du développement durable : l'ouverture de la Maison éco-citoyenne au terme d'une éco-réhabilitation exemplaire en sera l'instrument privilégié,

3/ mettre en œuvre les opérations engagées, et favoriser l'émergence de nouveaux projets et actions se rattachant aux trois volets du développement durable : environnemental, économique et social.

Chacune des politiques de la collectivité intégrera dès 2009 ces orientations.

L'expression d'une telle ambition ne pourra se concrétiser qu'avec l'engagement pérenne de la Ville à intégrer le développement durable dans son action et celle des citoyens et acteurs

bordelais. Autrement dit, il s'agit bien, après l'affirmation de principes ambitieux, de garantir leur application effective, par différents moyens :

- assurer la communication et la transversalité externe et interne
- exercer l'expertise et la veille en matière de développement durable
- accompagner les services dans le montage de projets
- réaliser une évaluation globale des projets engagés
- piloter deux projets stratégiques majeurs, le plan climat énergie et l'Agenda 21, dont la mise en œuvre opérationnelle et les actions s'étaleront sur la mandature.

Ces objectifs pluriannuels se traduiront en objectifs spécifiques pour 2009 :

1/ au titre de la communication et de la transversalité

- concevoir, réaliser et communiquer sur les différents projets et actions qui seront conduits à travers l'Agenda 21 et le plan climat énergie,
- animer des groupes de travail par objectif afin de favoriser l'échange, permettre une évaluation permanente des actions et accompagner la créativité des agents,
- impulser de nouvelles dynamiques, aider à la mise en œuvre de projets novateurs privés ou associatifs : éco-construction, éco-réhabilitation, installation de kits d'économie d'énergie pour les plus défavorisés,
- rassembler les administrés, le tissu associatif et partenarial local pour les associer à sa démarche, les mettre en mouvement et faire de Bordeaux une Ville exemplaire dans ce domaine,

2/ au titre de l'expertise et de la veille et de l'accompagnement des services

- accompagner et apporter un soutien technique et méthodologique aux services et directions dans les domaines du développement durable,
- rassembler les informations (objectifs, actions mises en œuvre, critères d'évaluation) liées au développement durable,
- exercer une veille en matière de développement durable, celle-ci pouvant donner lieu à des opérations pilotes,
- aider à repérer, intégrer et développer le concept de développement durable de manière automatique et systématique dans la conduite des projets à mener sur le territoire et au sein même de la collectivité

3/ au titre du pilotage et de l'évaluation

- porter des dossiers stratégiques ou emblématiques tels que :
 - la réalisation de la future maison éco-citoyenne sur les quais,
 - la poursuite de la réduction des consommations d'eau et des prélèvements dans les nappes profondes par la Ville,

- l'Agenda 21 : programme pluriannuel comportant près de 60 actions et plus de 300 mesures concrètes se rattachant à tous les champs d'intervention de la Ville, il se traduira dans la stratégie, les politiques de la Ville, dans toute son organisation et sa communication.
 - le plan Climat : programme pluriannuel extrait de l'Agenda 21, il a pour principal objectif la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et se décline en 30 actions fortes se rattachant à la consommation énergétique, aux modes de production alternatifs et aux transports.
- piloter la mise en œuvre de ces projets à l'intérieur des services municipaux
 - réaliser une évaluation globale pour mesurer l'impact de la démarche, permettre une lisibilité, impulser de nouveaux objectifs et promouvoir de nouveaux projets
 - publier un baromètre du développement durable pour la fin 2009

UNE VILLE DURABLE : BORDEAUX POUR SES HABITANTS

Le développement de la Ville en matière économique, d'aménagement, de transports a pour première finalité la qualité de vie des Bordelais. L'évolution des espaces bordelais qui se poursuivra dans les prochaines années est en elle-même source de bien-être.

Cette mutation de nos espaces doit être accompagnée par une politique visant à assurer la qualité des espaces de proximité, en termes de confort d'usage, de tranquillité ou d'accessibilité.

Mais l'action au plus près des habitants se mesure d'abord par nos politiques de solidarité, notamment celles relatives au développement, à la qualité des services et équipements, et à leur accessibilité : accessibilité des services et équipements à tous les âges de la vie et accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Enfin, notre collectivité doit renforcer sa proximité avec ses habitants en s'appuyant pour cela sur le soutien à la vie associative, la qualité des instances participatives et une action municipale déclinée au coeur des quartiers.

La création de 8 mairies de quartier constitue à cet égard le socle d'une nouvelle organisation et d'une gestion plus efficace de la démocratie locale.

Rapprocher nos concitoyens de la prise de décision, élargir le cercle de la concertation, proposer des solutions en associant davantage les utilisateurs, tels sont les objectifs que la municipalité veut promouvoir au titre de sa politique de proximité.

La politique de vie en société

Cette politique regroupe les actions visant à traduire l'ambition de solidarité de la Ville sur l'ensemble de son territoire. Les prochaines années seront marquées par une volonté d'adapter l'offre de services aux besoins des familles, en matière d'accueil de la petite enfance notamment.

Le souci de mieux associer les habitants à la vie en société sera partagé par tous les acteurs, qu'il s'agisse d'accessibilité des personnes handicapées ou d'insertion des publics les plus fragiles. C'est une dimension essentielle de notre futur Agenda 21.

➤ Le programme d'accueil de la petite enfance

Ce programme vise à améliorer la qualité de l'accueil et son accessibilité au plus grand nombre à travers le développement des équipements et services et leur adaptation aux besoins des familles.

Durant les prochaines années, la pression de la demande pour trouver une place d'accueil va perdurer compte tenu de l'augmentation prévisible de la population.

En juin 2006, 3 980 enfants de 0 à 2 ans révolus étaient accueillis tous modes d'accueil confondus.

En 2008, près de 5 000 enfants ont été accueillis soit une augmentation de 788 enfants. Nous porterons ce chiffre à 6 000 enfants en 2014.
Ce développement quantitatif ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'accueil des familles et des enfants.

La prise en compte de ces deux objectifs stratégiques (quantitatif et qualitatif) se décline en 7 objectifs opérationnels principaux arrêtés dans le plan « Petite Enfance » présenté lors du conseil municipal de juin 2008 :

- **Objectif 1** : Accroître le nombre d'enfants accueillis dans les structures municipales collectives, existantes ou à créer par une optimisation du taux de présentisme et le développement du multi accueil.
- **Objectif 2** : Anticiper les besoins dans les nouveaux quartiers (Suivi de la réalisation du projet d'équipement sur la ZAC Berge du Lac, ZAC Bassins à flots et Bastide- Niel).
- **Objectif 3** : Améliorer le taux de couverture dans les quartiers pour lesquels l'offre existante est insuffisante
- **Objectif 4** : Diversifier les acteurs de la petite enfance avec notamment le maintien du soutien aux structures associatives mais aussi le soutien des projets associatifs ou privés qui verraient le jour dans des secteurs où le manque de places est avéré.
- **Objectif 5** : Revaloriser l'accueil familial (embauche de nouvelles assistantes maternelles, création d'un troisième RAM).
- **Objectif 6** : Améliorer l'information et l'accompagnement des familles.
- **Objectif 7** : Renforcer la qualité du service rendu aux familles.

La réflexion sur la notion d'offre de service petite enfance (OSPE), avec la CAF et le Conseil général sera poursuivie.

Le rapport du budget primitif présentera en détail ces objectifs et les moyens qui y seront alloués en 2009.

➤ **Le programme éducation**

Le programme relatif à l'éducation contribue à assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et la scolarisation des enfants par des moyens d'actions éducatives et de santé ainsi que la gestion de qualité du patrimoine scolaire.

Par ailleurs, il intègre le développement des relations avec l' Université de Bordeaux et le soutien à des actions en faveur de la vie étudiante.

Les années 2008-2014 constituent une période charnière qui doit intégrer une double dimension :

- une exigence de consolidation des acquis et des investissements réalisés depuis 1995 concernant le patrimoine scolaire, les équipements informatiques et de gestion, les moyens humains et d'actions éducatives.
- une obligation d'anticiper l'arrivée de nouvelles populations en âge d'être scolarisées

Cette double orientation prend en compte deux facteurs :

- une augmentation de la population à scolariser due en particulier à la création des futures zones d'aménagement urbain,
- de fortes mutations et mobilités interquartiers entraînant des évolutions des effectifs scolaires parfois difficilement prévisibles.

Six objectifs principaux conduiront l'action de la Ville :

- poursuivre la réhabilitation de ceux des locaux scolaires qui n'ont pas à ce jour été rénovés,
- intégrer l'obligation d'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap,
- poursuivre l'adaptation et la valorisation de l'offre d'actions éducatives et pédagogiques dans le cadre du partenariat instauré avec l' Inspection Académique,
- accompagner l'évolution des nouvelles technologies de communication et d'apprentissage dans les écoles,
- accroître les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable par la mise en œuvre de nouvelles opérations intégrées dans le cadre de l' Agenda 21,
- développer encore l'accessibilité des services à destination des familles (restauration, garderies,...).

L'année 2009 va contribuer à la mise en œuvre de ces orientations, dans un contexte d'accroissement soutenu des effectifs scolaires.

En matière de patrimoine scolaire, l'objectif est ainsi d'anticiper l'arrivée de nouveaux enfants dans les quartiers en renouvellement urbain et dans les nouvelles ZAC. De plus, la réhabilitation du patrimoine scolaire sera poursuivie ; elle permettra d'accroître la capacité d'accueil et de mettre aux normes les locaux en intégrant les objectifs de haute qualité environnementale et de développement durable.

Dans le domaine de l'action éducative, les actions engagées les années précédentes seront poursuivies. En matière de développement durable, les modes de déplacement seront adaptés (utilisation facilitée des transports en commun) et des actions d'éducation à l'environnement seront proposées aux enfants : partenariat avec le jardin botanique, accroissement du nombre de jardins pédagogiques et de séjours en classes vertes...

S'agissant de la vie étudiante, l'année 2009 sera consacrée à la mise en place d'une commission de la vie étudiante chargée en partenariat avec le PRES Université de Bordeaux, d'élaborer et de finaliser des projets spécifiques en adéquation avec les besoins des étudiants.

➤ **Le programme jeunesse**

Comme elle le fera pour la petite enfance, la ville va poursuivre l'augmentation des places en centres d'accueil de loisirs en favorisant une meilleure desserte du territoire municipal. Dès 2009, les capacités d'accueil pour les 3/11 ans augmenteront de 200 places. Dans les quatre prochaines années, l'objectif est de créer plus de 1 100 places. S'agissant des 12/17 ans, une politique d'accueil sera définie en 2009 en lien avec nos partenaires.

Afin d'améliorer l'accueil des usagers et les moyens de les informer, une analyse des besoins, des attentes des familles et de leur niveau de satisfaction sera aussi engagée dès l'année prochaine.

Nos interventions en matière de jeunesse nécessitent une adaptation aux besoins du territoire et une coordination constante, avec les associations de proximité. La coopération professionnelle entre associations doit par ailleurs être encouragée, pour mutualiser expériences et savoir-faire, harmoniser et améliorer la qualité des accueils et contribuer à l'évolution des pratiques des professionnels de l'animation. Avec elles, il nous faut exercer une fonction de veille et d'observation des territoires (observatoire de la jeunesse).

Le souci de qualité de l'accueil dans les structures doit par ailleurs conduire à meilleur suivi de l'état des réservations et de la satisfaction des familles.

L'engagement des jeunes à promouvoir une politique adaptée à leur aspiration est relancé au travers de la constitution en 2009 d'un nouveau conseil des jeunes représentatif de tous les quartiers de Bordeaux.

Enfin, pour les plus jeunes, le Conseil municipal des enfants continuera à offrir les meilleures conditions d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté.

➤ **Le programme seniors**

Ces actions reposeront sur deux axes prioritaires : **la prévention** et **la proximité** afin de renforcer et de coordonner la prise en charge de ce public.

La prévention

Les projets menés en complémentarité entre la direction du pôle senior et la direction des actions gérontologiques du C.C.A.S. visent l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées, le développement d'un programme d'animations adapté et la mobilisation des seniors désireux de s'engager dans le bénévolat.

L'amélioration des conditions de vie

Le programme de réhabilitation des résidences pour personnes âgées (R.P.A.) traduit la volonté municipale de fournir aux résidents de ces établissements un environnement propice à une vieillesse sereine.

Ces opérations de rénovation du parc locatif social s'étaleront sur la durée du mandat et concerneront près de 500 logements. La première d'entre elles concerne la R.P.A. Buchou et débutera dans le second semestre 2009.

Pour les personnes les plus âgées en situation de dépendance, la prise en charge s'effectue dans les établissements médicalisés gérés par le C.C.A.S. (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes –E.H.P.A.D.-).

L'amélioration de leurs conditions de vie se traduira par un programme pluriannuel s'inscrivant notamment dans les objectifs des conventions tripartites Etat-Conseil général-CCAS.

- 2009 Mise aux normes de l'E.H.P.A.D Plein Soleil
- 2010 Lancement des travaux de création d'une plateforme de services à la personne âgée à Petit Trianon
- 2011 Transfert de l'E.H.P.A.D. La Clairière (situé actuellement à Gradignan)
- 2012 Réhabilitation de l'E.H.P.A.D Maryse Bastié

Un programme d'animations adapté

Les journées Cap Prévention constitueront à nouveau en 2009 un moment fort de la sensibilisation des personnes âgées.

Les thèmes abordés seront reconduits et développés en particulier la prévention des chutes et le maintien d'une activité intellectuelle stimulant la mémoire.

Le bénévolat

Dès 2009, un Pôle Bénévolat sera créé afin d'accompagner, de former et d'encadrer des bénévoles désireux de s'engager auprès des personnes âgées. Basée sur la lutte contre l'isolement de ce public, cette action repose sur le développement des solidarités.

La proximité

La refonte de l'offre d'animation des Clubs Senior se concrétisera dès le début de l'année 2009 par la création de fonctions nouvelles. Les relations de proximité en matière d'animation auprès des personnes âgées seront développées en favorisant la coordination des acteurs de quartier.

Pour les personnes relevant du maintien à domicile, la création d'un service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.), susceptible d'être porté par le C.C.A.S., répondra à l'objectif d'une plus grande couverture des besoins.

Ce service pourrait voir le jour dans le second semestre 2009 pour des interventions se situant dans le cadre de la sectorisation territoriale définie par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (D.D.A.S.S.), soit les quartiers Bastide, Nansouty et Saint-Jean.

➤ Le programme handicap

La Ville s'est fixée pour objectif, dans le cadre de sa politique en faveur des personnes en situation de handicap, de rendre accessible tous les bâtiments municipaux (incluant les équipements culturels et sportifs) à échéance 2014.

Dans ce cadre, elle s'appuiera sur les associations du Conseil Ville et handicaps et sur la commission communale d'accessibilité.

En 2009, cet objectif se traduira en particulier par :

- l'établissement du diagnostic d'accessibilité des établissements de la Ville,
- les premiers travaux de mise en accessibilité,
- la réédition du guide pour la personne handicapé,
- l'animation de commissions de travail et de concertation portant sur les thématiques sport et emploi, accès à la culture et aux loisirs,
- l'équipement des lieux d'accueil en boucles magnétiques pour les mal-entendants.

Enfin, la situation des personnes à mobilité réduite sera mieux prise en compte dans tous les projets d'espace public, en matière d'accessibilité, de cheminement et de veille technologique.

➤ **Le programme cohésion sociale et territoriale**

Dans les quartiers prioritaires :

2009 sera la troisième année de l'actuel Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé avec l'Etat. Même si le contexte est marqué par un fort retrait de nombreux partenaires, dont l'Etat lui-même, force est de constater le rôle majeur et essentiel joué par la ville aujourd'hui et qu'elle souhaite amplifier au titre du volet social de son Agenda 21. Pleinement reconnue dans son action de proximité, c'est sa capacité à répondre aux besoins de la population, à développer de nouveaux projets et à expérimenter qui est ici en jeu : ainsi de nouvelles actions vont voir le jour ou être confortées dans le champ sportif (écoles de tennis de femmes) dans le champ éducatif (en lien avec les nouveaux dispositifs mis en place par l'Education Nationale) ou encore dans celui de l'insertion professionnelle (Formation voile à destination des jeunes des quartiers prioritaires).

Au titre du Conseil de Développement Social :

Cette nouvelle instance de gouvernance mise en place par la ville début 2007 remplit d'ores et déjà nombre de ses objectifs : elle offre un cadre à de nouvelles collaborations entre la ville, l'Etat, le Département et la CAF et permet ainsi de préserver et de consolider des partenariats parfois fragiles ; elle a également permis, sur le terrain, de développer de nouveaux projets en prise directe avec les demandes des habitants : ateliers du bricolage ; projet interassociatifs, université populaire. L'année 2009 s'inscrit donc dans la poursuite de cette dynamique ; l'analyse des besoins et l'évaluation du projet social constitueront également des axes de travail forts.

Au titre de la Prévention de la Délinquance :

En 2009, la mobilisation du réseau et la réactivité face aux situations de tension seront évidemment poursuivies. Parallèlement seront mises en œuvre des actions, en particulier selon les axes prioritaires d'intervention suivants :

- prévention du sexisme et des violences intrafamiliales, dont un projet en direction des auteurs de ces violences,
- projet d'accompagnement social des jeunes en errance autour d'un projet d'hébergement,
- prévention des addictions, dont la prévention de l'alcoolisation excessive des jeunes sur les sites de Paludate et de la Victoire,
- poursuite des groupes de travail thématiques : prévention de la récidive, cellules de veilles territoriales, prostitution, accès au droit et citoyenneté, dispositif Ville-Vie-Vacances.

Au titre du Conseil Local de Santé :

Fort du succès rencontré par la démarche « Atelier Santé Ville » dans le secteur du Lac, la ville développera son action dans d'autres quartiers, rive droite vraisemblablement. Parallèlement, les dynamiques engagées sur les secteurs nord et sud seront renforcées et le travail des commissions poursuivies sur les thématiques repérées : nutrition, cancer, mal-être des jeunes.

➤ **La lutte contre les discriminations**

En liaison avec la HALDE, la Ville poursuivra son action déterminée contre les discriminations de toute nature, dans la vie au travail comme dans la vie en société. Elle s'appuiera pour cela notamment sur le COBADE, organisme consultatif constitué à cette fin.

➤ **L'action sociale (CCAS)**

L'année 2009 sera consacrée à la mise en place du projet d'établissement du Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux. Il a vocation à alimenter la construction du 3ème projet de développement social pour Bordeaux qui devrait être proposé à la fin de l'année, au terme d'une démarche partenariale large menée sous l'égide du conseil de développement social auquel le CCAS apportera une active contribution.

Dans le prolongement des principales missions du CCAS, les orientations pluriannuelles peuvent être regroupées autour de trois thématiques :

- 1) la prévention de l'exclusion et l'insertion des publics en difficulté
- 2) le renforcement et la coordination de la prise en charge des personnes âgées (*Cf. supra : programme personnes âgées*)
- 3) l'évaluation de l'action sociale locale et la modernisation de l'outil de travail

La prévention de l'exclusion et l'insertion des publics en difficulté

Il s'agit d'un enjeu fort auquel des réponses seront apportées dès 2009.

Afin d'améliorer la coordination des acteurs professionnels du secteur médico-social et de répondre à leurs besoins d'information urgente pour la prise en charge des personnes isolées, le cahier des charges d'une **plateforme téléphonique de santé-social** sera formalisé en lien avec les partenaires locaux (115 notamment) sur la base d'un référentiel documenté et actualisable. Cette démarche s'accompagnera de la construction d'un véritable réseau d'interventions sociales transversales, le **CoRIST**, dont le CCAS assurera la coordination et dont la mission sera de mobiliser autour de situations complexes d'administrés ou considérées comme insolubles, les professionnels de l'action sociale pour un déblocage et un décloisonnement des pratiques.

Par ailleurs, le développement du partenariat, notamment avec les associations, se concrétisera par le lancement d'un nouveau dispositif **d'urgence alimentaire** (en lien avec la banque alimentaire...) permettant, à titre expérimental, la distribution d'une centaine de repas tous les dimanches aux personnes les plus démunies et sans domicile sur un ou plusieurs sites de la Ville. Ce partenariat associatif se poursuivra avec l'étude d'une **bagagerie** sur Bordeaux accessible aux personnes sans domicile fixe.

2009 devrait voir, également, la mise en œuvre du nouveau **revenu de solidarité active** par le Conseil Général. Le CCAS de Bordeaux, partenaire traditionnel et à l'efficacité reconnue par le Département pour le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires du RMI (près de 4000 usagers) devra définir, dans le cadre d'un nouveau conventionnement, son offre de service et la portée de son engagement.

Par ailleurs, le CCAS propose un patrimoine locatif conséquent, en lien avec des bailleurs sociaux et différentes institutions, dont la finalité est de contribuer, par l'élaboration de vrais parcours résidentiels, aux démarches d'insertion de personnes en difficultés.

Dans ce cadre, l'établissement doit développer son implication dans la lutte menée par la Ville pour la **résorption de l'habitat insalubre et indigne** (hôtels meublés notamment) en accompagnant le relogement et le suivi individuel des publics concernés et leur intégration dans le parc social conventionné de droit commun. Ces démarches s'effectueront en lien avec les bailleurs sociaux étant entendu qu'une première expérimentation portée par « In Cité » est attendue en 2009.

Cette spécificité de l'offre de service du CCAS doit aussi se formaliser à travers la mise aux normes ou la requalification lourde de certains équipements.

Ainsi, le site de **Leydet** fera t-il l'objet, dès 2009, d'un programme de **travaux d'adaptation** et de mise aux normes afin de préparer la formalisation avec l'Etat et le Conseil Général d'un important projet d'**humanisation** de l'établissement, dont l'objectif est d'améliorer physiquement ses qualités d'accueil et de créer des unités de vie adaptées aux besoins des résidents. Ces démarches seront formalisées dans le projet d'établissement spécifique de Leydet qui doit être également adopté en 2009. Elles doivent également s'articuler avec une meilleure redistribution de l'offre de logements d'urgence à l'échelle de l'agglomération et du Département (compétence Etat notamment)

Par ailleurs, au terme d'un autre partenariat financé par le Département dans le cadre de l'aide à l'enfance, le CCAS propose, dans deux Centres Maternels, un hébergement et un accompagnement spécifiques aux familles dans des conditions matérielles qui doivent être améliorées. Plusieurs programmes de travaux sont ainsi en phase soit de maîtrise d'œuvre après concours, soit de définition des besoins. L'année 2009 devra donc permettre de conclure les études et les engagements fermes pour **l'extension du Repos Maternel et la requalification de sa crèche** ainsi le programme des travaux d'**aménagement du foyer**.

Enfin, le CCAS peut être promoteur et développeur des outils d'insertion qui sont proposés aux collectivités. Ainsi, par le biais du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) qui lui est rattaché et dont le conventionnement avec les partenaires institutionnels (Etat ; Conseil Général...) vient d'être renouvelé, **l'élargissement de la clause d'insertion dans les marchés publics** de l'institution (de travaux et de services) est souhaité. Le renforcement de la commande publique à hauteur de 25 000 heures / an constitue ainsi un objectif, étant entendu que cet objectif sera atteint dans le cadre d'une meilleure mutualisation des moyens d'ingénierie existants comme ceux du PLIE et la MDE par exemple...Une charte des bonnes pratiques sera ainsi proposée dans le cadre de l'application de l'Agenda 21.

Le renforcement et la coordination de la prise en charge des personnes âgées

Le CCAS mène avec la Ville une action d'accompagnement soutenue des personnes âgées sur Bordeaux. Elle se concrétise par la gestion d'une capacité d'hébergement significative pour résidents autonomes ou non, une offre de service diversifiée collective et individuelle (restauration et animation...) ainsi que l'évaluation des besoins au domicile des personnes âgées voire même une prise en charge médicalisée (*Cf. supra : programme personnes âgées*).

Dans un souci de cohérence de l'action et pour simplifier la relation avec les usagers, il apparaît nécessaire de mener une réflexion sur l'unification de l'offre de services de la collectivité dédiée à cette population. Ainsi, le Pôle senior de la mairie et la direction des actions gérontologiques du CCAS ont vocation à renforcer leur complémentarité, éventuellement en relocalisation sur un seul site leurs principales compétences. L'étude d'un **guichet unique d'accueil des personnes âgées** sera donc menée à cet effet.

L'évaluation de l'action sociale et l'amélioration de l'outil de travail

En application de ses compétences réglementaires, le CCAS est tenu de procéder à une **analyse des besoins sociaux (ABS)** sur son territoire. Cet outil méthodologique et partagé est en cours d'élaboration et a donné lieu à un partenariat multiple. Avec des Villes de Gironde membres de l'union des CCAS, d'une part, et avec des institutions compétentes comme le Conseil Général, la CAF ou la CRAM, d'autre part. La première plateforme d'indicateurs (démographie ; logement ; revenus-précarité ; activité économique ; famille ; personnes âgées ; personnes handicapées et santé) est en cours de validation et fera l'objet d'une restitution large dans les premières semaines de l'année 2009. Elle alimentera ensuite les travaux du conseil de développement social dans le cadre du nouveau projet de développement social de Bordeaux attendu pour la fin 2009.

Cette analyse a vocation à être actualisée chaque année et à s'enrichir de nouvelles données partagées et commentées qui sous-tendront l'évaluation et la mise en œuvre des politiques publiques sociales locales. Sa **présentation par quartiers** permettra d'appréhender plus finement une action plus territorialisée du CCAS, en lien avec le projet urbain de la Ville et la création des mairies de quartiers (permanences sociales décentralisées par exemple...).

Par ailleurs, le souci d'amélioration de l'offre de service opérationnelle du CCAS nécessite une réflexion à moyen terme sur ses **moyens fonctionnels**, qui sera développée au cours des prochains mois.

Enfin, l'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et le CCAS (la dernière expirant fin 2008) permettra de fixer le cadre et les outils de cette collaboration pouvant aller, si nécessaire sur certains sujets, jusqu'à une mutualisation fonctionnelle.

D'ores et déjà, le CCAS est pleinement associé à diverses démarches mises en œuvre par la collectivité comme la **gestion locale par objectif** (*la Glob'*) ou encore l'élaboration de **l'Agenda 21** pour lequel il a été force de propositions sur les thématiques relevant de sa compétence.

Enfin, l'ensemble des actions de l'établissement a vocation à faire l'objet d'une meilleure communication à l'égard des usagers, du grand public et des partenaires). C'est la raison pour laquelle, un projet de **plan de communication** sera proposé dans le courant de l'année. Le projet d'établissement du CCAS en sera le support opérationnel.

La politique de développement sportif

➤ Le programme en faveur du sport éducatif et de loisirs

Notre politique sportive a pour première ambition d'offrir à tous les Bordelais des équipements de proximité de qualité, accessibles et sécurisés.

C'est l'objet de notre programmation pluriannuelle destinée à adapter le patrimoine existant et à le compléter, et qui intégrera les orientations de l'Agenda 21 municipal.

Ces investissements sont prolongés par le développement d'une politique sportive lisible et attractive et par l'importance donnée à la dimension sociale du sport. L'aide humaine logistique et financière en direction des clubs, des associations, des établissements d'enseignement, la meilleure accessibilité aux équipements et pratiques sportives des personnes handicapées, et l'appui au sport féminin illustreront le rôle social donné au sport.

En 2009, particulièrement, seront étudiées et expérimentées des animations municipales sur des équipements ouverts et de plein air.

➤ **Le programme en faveur des équipements sportifs structurants**

Au-delà de l'accompagnement du sport de loisirs, la Ville mènera durant les prochaines années des opérations de requalification des équipements dont le rayonnement s'étend, au minimum, à l'agglomération. C'est l'objet des travaux qui seront engagés au stade Chaban-Delmas (2^{ème} tranche), à la piscine judaïque et dans les bâtiments sous gestion déléguée (golf, patinoire, stadium, ...).

La reconversion du Palais des sports constitue également un enjeu important pour les prochaines années.

➤ **Le programme en faveur du sport de haut niveau**

Capitale régionale, Bordeaux entend participer au développement du sport de haut niveau contribuant au rayonnement de la ville et à un engouement pour les pratiques sportives de la part de tous les habitants.

Les clubs professionnels seront au cœur de ces politiques :

- dans le cadre de partenariats contractuels, pour des évènements exceptionnels,
- dans le cadre de Bordeaux sport pour développer la pratique du haut niveau ou une mutualisation des moyens,
- en poursuivant les actions liées au parrainage instituées en 2008.

2009 sera l'année de la promotion du sport féminin au travers de l'émergence d'un club de haut niveau.

La politique de développement culturel : la démocratie culturelle

➤ **Rapprocher la culture des Bordelais**

L'ambition de la Ville en matière culturelle est de hisser Bordeaux au rang de grande métropole culturelle européenne (*point développé en troisième partie : Bordeaux en Europe et dans le monde*).

Mais cette ambition n'est réalisable que si chaque Bordelais et Bordelaise vit ce changement au travers d'une proximité renforcée avec la culture, facteur fondamental de développement du citoyen. L'expérience de la candidature pour 2013 a clairement mis à jour le désir de nos concitoyens d'être pleinement acteurs de cette transformation.

Pour répondre à cet élan, il s'agit en premier lieu de renforcer le maillage culturel du territoire communal en poursuivant les efforts entrepris pour ancrer la culture dans tous les quartiers.

L'inscription des politiques de développement culturel dans la dynamique de développement urbain, devient ainsi une règle générale. De nombreux projets en cours témoignent d'ores et déjà de cette volonté. C'est ainsi que les Archives municipales bénéficieront à l'horizon 2013, d'une installation dans l'ancien chai aux farines à la Bastide.

Autre illustration, le travail important qui a mené à l'amélioration du réseau des bibliothèques municipales ; de même, le développement de l'offre numérique relève de cette préoccupation de rapprocher la culture des Bordelais. Il permettra à terme un accès aux fonds bien plus pertinent.

Les archives et les musées s'inscrivent dans cette dynamique, afin d'offrir à chacun un accès développé aux documents et aux collections. Ainsi, la mise en ligne des instruments de recherche, la numérisation des collections, la création de sites Internet pour chaque établissement culturel, sont autant de projets à conduire.

Au-delà, c'est bien l'ensemble des acteurs culturels, notamment les porteurs de projets qui seront incités à développer l'activité culturelle au cœur des quartiers.

Développer la proximité, c'est aussi renforcer la lisibilité de la culture dans la Ville par l'amélioration de l'accès aux équipements. Ainsi, dès 2009 une réflexion globale sur la signalétique des établissements culturels devra être engagée pour favoriser la connaissance par les Bordelais, et notamment les familles bordelaises, d'un patrimoine dont l'animation sera renforcée.

Mais, conforter la lisibilité exige également de valoriser le patrimoine culturel et de mettre en œuvre des dispositifs facilitant l'information des publics pour l'ensemble de l'offre culturelle qui leur est ouverte.

➤ Favoriser l'ouverture à de nouveaux publics

Rapprocher la culture des Bordelais, c'est aussi donner la priorité à l'accès de certains publics.

Ainsi, les moins de 25 ans constituent un enjeu important de l'essor culturel de la Ville. Ils sont déjà au cœur de nos projets, que ce soit dans les musées, à la Bibliothèque, à l'Opéra ou au Conservatoire. Les efforts doivent cependant être poursuivis et renforcés s'agissant notamment de l'éveil artistique du tout jeune public.

La seconde priorité en matière d'accueil et de développement des publics nous conduit à concentrer nos efforts sur les publics économiquement faibles ou isolés, notamment grâce au développement de partenariats existants avec les structures sociales, les structures carcérales et hospitalières.

Il est également nécessaire de poursuivre la politique de lutte contre la fracture numérique et linguistique en développant des dispositifs d'accompagnement, à l'image de ce que font déjà la Bibliothèque ou le Musée d'Aquitaine.

Enfin, il s'agit de permettre une égalité d'accès à tout usager. Aussi les efforts de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements seront poursuivis puisque, après le Musée des beaux arts et le Grand Théâtre, chaque année une part de l'investissement sera consacrée à la mise au norme des établissements. En 2009, la phase opérationnelle des deux premiers chantiers débutera, et la mise aux normes du Musée des arts décoratifs sera également lancée.

La mise en œuvre de ces politiques ne peut faire cependant l'économie d'une réflexion globale sur notre politique tarifaire qui doit être aujourd'hui revisitée afin de devenir un levier encore plus pertinent de nos politiques d'accueil des publics. Pour favoriser la connaissance des publics, les évaluations des politiques culturelles doivent être poursuivies, à l'instar de ce qui est entrepris pour la lecture publique.

La Ville et la démocratie locale

➤ **Le programme en faveur de la vie associative**

La Ville entend renforcer sa politique d'accompagnement des associations. La lisibilité des services offerts, le développement de l'information (newsletter...) y contribueront. De même, les salles municipales vont faire l'objet d'un programme de travaux visant un meilleur confort d'usage et une meilleure accessibilité, notamment l'amphithéâtre de l'Athénée, ou la rénovation comme pour les salles Son Tay et Quintin Loucheur.

Plusieurs salles associatives seront créées, au pôle Malbec, et le projet de rénovation de la Halle des Doves sera établi.

La vitalité démocratique de notre ville et sa pluralité doivent pouvoir s'appuyer sur des instances dynamiques ; c'est l'objet de la mise en place du conseil de la diversité et du conseil de la vie associative.

Enfin, dans un souci de clarté de ses relations avec les associations, la Ville entend valoriser l'ensemble des aides indirectes mises à leur disposition et proposer un guichet unique aux associations qui favorisera la lisibilité globale de l'action municipale.

➤ **Le programme en faveur de la démocratie de proximité**

Se tenir à l'écoute de nos concitoyens et répondre aux attentes

Un séminaire de travail interne a mis en évidence l'importance des mairies de quartier comme lieu privilégié de rencontres, de débats et de concertation sur les problèmes et attentes exprimés à l'échelle du quartier et sur la nécessaire coordination des services que cela suppose.

Réunions de quartier, réunions de rue, ateliers thématiques, réunions de travail et d'information empruntent désormais, à l'initiative des maires adjoints et de leurs délégués, des modes opératoires nouveaux qui gagnent en simplicité et réactivité pour coller aux préoccupations rencontrées.

Les lieux de ces réunions sont appelés à changer pour épouser fidèlement la sociologie du quartier et des problèmes traités et la configuration des réunions devra s'améliorer pour accueillir davantage de public, illustrer les propos et favoriser les échanges.

En 6 mois, ces structures se sont mises progressivement en place dans chacun des 8 quartiers sur des thématiques voulues par les participants (urbanisme, sécurité, circulation, propreté...) et sont appelées à se développer avec le concours actif du service de la Vie des Quartiers, véritable mémoire des dossiers, synthèse des interventions et outil de suivi dès lors que plusieurs directions, voire de collectivités différentes, sont concernées.

Les agents de proximité seront basés très prochainement dans les mairies de quartiers d'où ils pourront prendre directement leur service au plus près du terrain. Une organisation administrative se mettra progressivement en place pour accompagner ce travail de proximité.

Ce dispositif est complété par la montée en puissance de la **plateforme téléphonique** qui recueille les doléances des Bordelais et prend les rendez vous pour les enlèvements à domicile. En 18 mois, ce service est passé de 600 appels hebdomadaires à 1000 aujourd'hui en moyenne. Cette progression constante nécessitera en 2009 une mise à jour informatique plus élaborée pour améliorer le flux des appels et le suivi des dossiers par quartier.

Cette plateforme constitue un prolongement précieux du travail des équipes de proximité réparties sur les 8 quartiers et qui, au quotidien, sont chargées de relever et de signaler les dysfonctionnements mis à jour sur la voie publique et lorsque c'est possible de provoquer les interventions nécessaires à leur réparation.

La pratique a révélé l'intérêt d'une **prise de contact** avec les demandeurs et plaignants pour une meilleure compréhension des difficultés et gagner en efficacité dans leur résolution. Elle sera donc encouragée chaque fois que possible car ses bienfaits en matière de transversalité dans l'intervention des services sont devenus aujourd'hui incontestables.

➤ **Le programme accueil et citoyenneté**

Accompagnée par des analyses régulières des procédures suivies et par des indicateurs permanents, qui s'appuieront sur l'engagement d'une procédure de certification ISO 9000, la Ville s'engage dans des actions pluriannuelles construites et réactives, avec notamment pour objectifs :

- **la facilitation et la fiabilisation des diverses formalités administratives**, par l'activation des services dans les quatre nouvelles mairies de quartiers, le développement des progiciels de gestion des attentes *Sirius* et *E.Sirius*, l'installation d'une plate-forme téléphonique pour les renseignements d'état civil, l'amélioration du traitement des demandes d'actes via le portail *Bordeaux.fr*, l'adaptation des sites et des moyens de communication aux personnes handicapées (aménagement d'accès, logiciel de radioguidage pour malvoyants, formation des personnels aux handicaps sensoriels), l'implantation d'un progiciel de gestion des sépultures et des opérations funéraires ;

- **l'amélioration de l'exploitation des données**, par le développement de l'archivage numérique, le rééquilibrage de plusieurs bureaux de vote aidé par le progiciel cartographique *Ciril*, le développement du *RIL* (Répertoire d'Immeubles Localisés) et du dispositif de traitement des données INSEE pour leur exploitation sociologique, l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine cinéraire incluant un volet écologique, un programme de travaux d'appropriation des cimetières et l'implantation progressive de columbariums.

La politique de qualité des espaces publics de proximité

➤ **Le programme de gestion et d'entretien du patrimoine vert**

Entretien, gérer et pérenniser le patrimoine vert et les paysages dans le respect de l'environnement, valoriser et transmettre le savoir-faire au moyen d'une politique de formation, d'accueil et de communication destinée à tout public, telles sont les priorités de notre action.

Les objectifs pluriannuels de ce programme s'inscrivent dans un contexte d'extension des surfaces à gérer et portent sur les points suivants :

- le maintien de la qualité globale des espaces mis à disposition des Bordelais, tant sur les plans de l'esthétique que sur ceux de l'accueil, de la sécurité (vis-à-vis des arbres notamment) ou du confort ;
- la poursuite, dans le cadre de l'Agenda 21, des principaux objectifs environnementaux tels que la réduction de la consommation d'eau, le « zéro-phyto », la protection des milieux naturels et sensibles et le développement de la biodiversité en Ville ;
- la mise en place d'une démarche ISO 14001 en vue d'une certification de la direction courant 2010 (qualité environnementale du service) et l'obtention d'un 'éco-label' pour les parcs emblématiques de notre Ville (démarche de « qualité de produit ») ;
- la maîtrise des coûts avec la nécessité de mettre en place une comptabilité analytique ;
- le développement de l'insertion socio-économique (personnes défavorisées et personnes handicapées) ;
- l'implication des citoyens et des riverains avec la communication sur les nouvelles pratiques de gestion et le patrimoine géré par la Ville, la Maison du jardinier et, enfin, la possibilité d'impliquer les riverains sur la prise en compte de certains sites (plantations de bulbes, de pieds d'arbres,...).

En 2009, la Ville va poursuivre et amplifier la gestion raisonnée de ses espaces verts. La réduction des consommations d'eau déjà bien entamée reste l'objectif prioritaire avec un travail en 2009 sur les installations d'arrosage et les bassins.

L'objectif 'Zéro-phyto' pour 2012 reste un objectif majeur, 2009 sera l'année charnière pour la mise en place de méthodes de désherbage alternatives sur les espaces verts de la Ville, techniques alternatives dont la mise en place est le garant de l'abandon progressif de l'utilisation des désherbants.

Courant 2009, la gestion des déchets verts connaîtra une évolution importante suite à l'équipement de broyeurs de végétaux mobiles avec, comme objectif à l'horizon 2010, le recyclage de 100% des déchets verts au sein de nos espaces verts.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur les actions concernant les zones naturelles du Nord. La mise en place d'un comité scientifique élargi aux berges de Garonne et au Lac de Bordeaux est envisagée en complément du Comité Scientifique du bois de Bordeaux.

Enfin, les services vont travailler à l'obtention d'un éco-label pour les parcs emblématiques. En effet, nous ne disposons pas d'élément de jugement de la qualité environnementale des sites que nous gérons et en particulier des sites les plus grands et des plus emblématiques. L'adoption d'un 'Agenda 21' renforce la nécessité d'un contrôle de qualité de certains de nos espaces verts (démarche qualité 'produit').

Il est proposé de retenir les sites suivants pour 2009 :

- l'ensemble parc Floral et Bois de Bordeaux ;
- le Jardin Public ;
- le Parc Bordelais ;
- le parc Rivière et la Maison du Jardinier ;
- le parc de la Béchade.

Enfin, en 2008, la Direction des Espaces Verts a consacré une part conséquente de son budget à l'insertion socio-économique par le biais de la Régie de Quartier 'Habiter Bacalan' et par celui d'une entreprise d'insertion de personnes sans domicile fixe. Le travail réalisé a permis à la direction d'absorber les nouvelles surfaces à effectif constant.

Il est proposé, pour 2009, de compléter ce dispositif par la participation de centres d'aide par le travail (CAT) employant et encadrant l'équivalent de 5 emplois temps plein en personnes handicapées qui travailleraient sur les espaces verts. Cela permettra d'absorber les extensions d'espaces verts prévues en 2009 (environ 8 hectares avec principalement la dernière partie des quais rive gauche et la suite du parc aux Angéliques).

➤ **Le programme en faveur de la propreté urbaine**

Contribuer à l'amélioration de la qualité des espaces publics de proximité

Le premier de nos devoirs en la matière est de veiller à maintenir un bon niveau de propreté de la Ville et de rechercher les moyens et l'organisation qui permettront dans les années à venir d'accroître nos fréquences de passages, de promouvoir le tri sélectif et d'améliorer nos techniques de traitement tout en respectant les recommandations de l'Agenda 21 en matière de protection de l'environnement.

2009 verra l'extension du **tri sélectif** sur le quartier Centre. Ce dispositif nécessitera un accompagnement particulier compte tenu de la typologie de l'habitat et la forte concentration de commerces, de bouche notamment, sur le secteur. Le passage d'une collecte en C6 à une collecte en C3 sur ce secteur nécessitera une forte mobilisation de la profession et des organisations syndicales et consulaires.

La construction d'un **nouveau centre de propreté** sur Caudéran viendra compléter le maillage de notre organisation pour une meilleure efficacité de nos interventions sur le quartier et réduire les temps de trajets.

Les programmes d'installation de **mobilier** (corbeilles, distributeurs de poches, panneaux d'affichages...) composent la gamme des d'équipements mis à disposition pour améliorer la collecte des déchets de la rue ; ils s'enrichiront en 2009 d'une nouvelle catégorie de cendriers de rue qui viendra compléter les installations des commerçants régulièrement sollicités pour équiper les abords de leurs établissements.

Chaque quartier fera l'objet, dans les années à venir, d'une **évaluation de la propreté** en liaison avec les Maires adjoints en vue de rationaliser nos fréquences et traiter davantage de secteurs. Il en résultera un tableau de bord par quartier.

Le **dispositif de contrôle** à l'égard des producteurs de déchets, ménages et professionnels, sera étendu et renforcé pour que les arrêtés du maire en matière de tri et de rejet ainsi que l'obligation de rentrer ses bacs soient respectés.

Les équipes de la propreté opèrent dorénavant dans un cadre plus respectueux des **engagements de l'agenda 21** et exploitent quotidiennement les ressources en eau de géothermie de Mériadeck. En 2009, de nouvelles sources d'approvisionnement seront exploitées avec la récupération d'eau de piscines notamment sur Galin. L'expérimentation concernant l'abandon progressif du désherbage chimique s'avère concluante et mérite d'être poursuivie. Un effort de communication s'impose cependant pour encourager les riverains à sarcler les herbes qui poussent au printemps.

➤ **Le programme de gestion de la voie publique**

Protéger et équiper les espaces publics

Nos espaces publics doivent être équipés pour être convenablement protégés. Les dispositifs de **stationnement** s'étendront progressivement tant pour les voitures (horodateurs) que pour les vélos (arceaux) au fur et à mesure de l'achèvement des travaux ou en fonction des demandes des riverains.

En plus des programmations annuelles de corbeilles et autres mobiliers urbains, la Ville poursuit ses équipements en **sanitaires automatiques** (notamment sur les quais) qui, mis gracieusement à disposition des utilisateurs, concourent de façon sensible à la propreté générale de la Ville.

La politique de prévention des risques et de tranquillité

Outre les missions traditionnelles, la Ville doit répondre pour les années à venir à de nouveaux défis tels que l'accessibilité des personnes handicapées ou la lutte contre de nouvelles nuisances urbaines de plus en plus dénoncées et particulièrement complexes à combattre.

➤ **Le programme de prévention des risques majeurs, naturels et sanitaires**

La Ville poursuivra son action pour assurer la tranquillité des Bordelais en 2008, en portant son effort dès 2009 sur un certain nombre de nuisances

Le protocole d'accord avec les opérateurs de téléphonie permet aujourd'hui de déclencher les concertations nécessaires autour des projets d'implantation d'antennes, fournir les caractéristiques de chaque nouvelle installation et accompagner les études d'impact demandées conformément aux recommandations de la charte nationale.

25 sites considérés comme sensibles ont fait l'objet d'une demande d'étude complémentaire en 2008.

La commission de concertation qui réunit représentants des opérateurs, de la Ville, élus et personnalités qualifiées comptera en 2009 un représentant du comité scientifique mis en place dans le cadre de la charte du développement durable.

La Ville apporte son soutien à la réalisation de **la carte du bruit** que la CUB doit dresser à l'échelle de la communauté urbaine toute entière.

D'ores et déjà, la police municipale a conduit des opérations de contrôle et de sensibilisation contre le bruit des deux roues qu'elle poursuivra sous une forme plus coercitive en 2009 en accord avec la police nationale. D'autres mesures d'accompagnement devront figurer dans un plan de lutte contre le bruit.

La Ville apporte enfin sa contribution au fonctionnement d'AIRAQ qui contrôle **la qualité de l'air** et fournit des données intéressantes sur l'évolution de la pollution en divers endroits de la Ville. Cette collaboration pourrait insister sur des mesures concernant des sites en devenir (berges du Lac, Ravezies...)

La lutte contre l'insalubrité

La Ville a mis en place une mission sur les hôtels et chambres meublés avec pour objectif de favoriser la mise aux normes du parc actuel et lui permettre de poursuivre son rôle social.

La lutte contre l'insalubrité se poursuivra par ailleurs avec une attention particulière sur le parc privé pour encourager les propriétaires à améliorer la qualité des logements proposés. Un dispositif est d'ores et déjà en cours d'élaboration avec l'Etat pour mieux coordonner les interventions des deux collectivités.

➤ Le programme en faveur de la tranquillité publique

Présence (et disponibilité), proximité, polyvalence et professionnalisme constituent les valeurs de cette mission qui joue un rôle important en matière de prévention et de tranquillité publique. La présence de la police municipale est faite pour rassurer ; elle produit un effet extrêmement positif et les signes d'apaisement constatés sont à encourager (brigade équestre sur les quais, brigade SDF, brigade voie publique, poste de police sur les quais...).

La participation régulière au CLSPD constitue par ailleurs l'assurance d'une meilleure coordination des actions de la Ville et de la police nationale notamment sur des sujets délicats (prostitution, sorties de discothèques ...).

Les actions de contrôle et de sanction conservent un pouvoir de dissuasion fort pour réguler le trafic et le stationnement automobile et lutter contre les incivilités courantes au niveau de la rue (brigade verte notamment).

Enfin, l'accessibilité du secteur à bornes doit être mieux contrôlée. Cela implique un meilleur suivi pour limiter les intrusions nocturnes sources de nuisances pour les riverains.

L'amélioration des dispositifs de vidéo surveillance

L'ouverture du quai des berges rendra nécessaire de compléter le dispositif de surveillance des nouveaux équipements ouverts au public pour contenir le phénomène de dégradation et préserver la qualité d'ensemble de part et d'autre du pont.

Cette extension que la plupart des grandes Villes connaissent à l'instar de Paris sera néanmoins accompagnée d'un travail d'évaluation qui sera entrepris en liaison avec la commission préfectorale ad hoc. Elle s'accompagnera également d'une amélioration des locaux et de son équipement.

La mise en service de la maison écocitoyenne permettra l'ouverture d'un nouveau poste de police municipale sur les quais. La qualité des témoignages sur son utilité justifie amplement cette réalisation.

BORDEAUX, CŒUR D'UNE AGGLOMÉRATION DURABLE

Le projet urbain modifie profondément l'image et l'usage de la Ville.

Pour affirmer son rôle de cœur d'agglomération, Bordeaux doit poursuivre une démarche globale associant développement urbain, construction de logement et cohérence paysagère.

L'ambition de développement doit en effet conjuguer dynamisme, attractivité du territoire et prise en compte de l'environnement. C'est par exemple l'objet de notre politique de déplacements doux.

Mais, l'aménagement des espaces ne suffit pas. Le projet urbain doit, plus encore, intégrer projet d'urbanisation et développement économique. Ces deux leviers assureront l'attractivité et le dynamisme de Bordeaux.

La politique de développement urbain durable

➤ Le programme en faveur du développement urbain

Le programme d'actions pour l'année 2009 va s'inscrire dans une ambition développée à partir du futur projet urbain de la Ville qui couvrira la période 2009 – 2030. Les prochaines années seront marquées par la finalisation d'orientations d'aménagement sur les secteurs stratégiques : Bassins à flot, Bastide, secteur gare...

A partir de 2009, il doit également être mis en œuvre un mode de fonctionnement orienté en priorité vers la recherche d'idées et de pistes d'actions originales (ateliers, séminaires restreints) et l'animation d'une concertation à l'échelle des différents quartiers, et moins vers la conduite d'études générales, dont la validation par la Communauté Urbaine reste aléatoire.

Offrir aux habitants, des quartiers mixtes et constitués dans un souci de développement durable

Promouvoir le développement durable dans les constructions nouvelles et les programmes d'aménagement.

- Prolongement de l'opération Centre Historique vers le sud

L'opération de revitalisation du centre historique prendra fin aux alentours de 2010 (une prolongation de la convention publique d'aménagement jusqu'à 2014 va intervenir). Dès à présent, les services de l'Etat ont fait savoir que dans le cadre de la création d'une Opération d'Intérêt National sur le secteur de la gare Saint Jean/Bègles/Floirac (projet Euratlantique), il conviendrait d'envisager un recentrage du périmètre d'intervention vers le sud. Une réflexion sur des hypothèses de périmètre, de méthodologie et d'outils est engagée en interne puis sera discutée avec les services de l'Etat en fonction du dispositif retenu en matière de quartiers anciens dégradés.

- Lancement et suivi d'une mission d'architecte-urbaniste sur le périmètre des Bassins à Flots (mai 2009), mise au point des premières opérations de construction et du dispositif réglementaire et financier (programme d'aménagement d'ensemble (PAE), modification du P.L.U.)

- Finalisation d'une synthèse des enjeux au débouché du pont Bacalan-Bastide, dans la perspective du lancement par la C.U.B. en 2009 d'une recherche d'urbanistes,
- Poursuite du diagnostic urbain confié à l'agence d'urbanisme en 2008 afin de coordonner les interventions des acteurs du quartier du Grand Parc.
- Bastide Niel : bilan de la concertation préalable, finalisation de l'étude confiée à CAP TERRE et du dossier de création de la Z.A.C, mise au point du cahier des charges pour la recherche d'un urbaniste.
- Etude Saint Augustin : suivi de l'étude de restructuration du site hospitalo-universitaire et coordination avec le projet CAMPUS développé par le PRES de Bordeaux.

Finaliser les programmes exemplaires en matière de constructions et d'aménagements durables dont la Ville est à l'initiative,

- Déclinaison opérationnelle du marché de définition de Mériadeck suite à la désignation d'un projet lauréat en juillet 2008 : organisation d'un workshop, mission d'étude relative à l'implantation d'un nouveau centre administratif.
- Mise en œuvre d'une première phase opérationnelle sur le quartier de la Benaugue.
- îlot E d'Armagnac : mise au point du permis et de la promesse de vente, cession des emprises, lancement de la pré commercialisation ...
- Immeuble de bureaux rue Achard : mise au point du permis et de la promesse de vente, cession des emprises, élaboration du dossier de financement du surcoût liées aux innovations techniques du projet par le FEDER.
- Logements sociaux : label bâtiment basse consommation avec la société Domofrance Cours Edouard Vaillant.

Mener des actions de communication et de concertation auprès des professionnels, des habitants et des usagers.

La Ville mène depuis plusieurs années des études de projet urbain mais toute démarche prospective a ses limites. Un changement de méthode de travail est souhaitable pour mettre en place ce que l'on peut appeler des « laboratoires d'idées », pouvant associer des concepteurs, promoteurs... sur des sujets précis pendant un temps relativement court

Il est donc proposé d'organiser, d'animer et de synthétiser l'ensemble de ces échanges qui viendraient en permanence alimenter le débat (interne à la Ville et avec la CUB) sur le projet urbain. Ces échanges pourraient régulièrement alimenter divers ateliers d'urbanisme, voire des conseils de quartier et faire l'objet de restitutions annuelles.

Au delà des orientations générales contenues par exemple dans le projet d'aménagement et de développement durable communautaire (PADD), il importe que la Ville illustre par un document grand public (habitants, professionnels ...) les ambitions du projet urbain. Ceci sera fait en 2009.

- Poursuite des rencontres avec les habitants, les professionnels...

D'autres formes d'échanges (réunions publiques, groupes de travail, ...) suivront les rencontres de la Bastide et seront programmées en 2009. Le résultat sera retranscrit dans des documents de communication à destination du public.

➤ **L'action de la Ville dans le domaine du droit des sols**

Accompagner les révisions du PLU

La Ville est un partenaire actif de la communauté urbaine pour actualiser régulièrement le PLU et notamment pour incorporer les préconisations issues du recensement du patrimoine architectural urbain

Accroître la mobilisation de l'architecte conseil de la Ville

Certains projets, par leur importance ou leur positionnement, sont susceptibles d'impacter fortement le paysage de la Ville, et doivent également prendre en compte la valeur universelle du site de Bordeaux inscrit au patrimoine mondial de l'humanité.

Au-delà des partenariats qui pourront être engagés avec les opérateurs sociaux et les promoteurs privés, il est proposé de mobiliser l'architecte-conseil dès la phase d'avant projet (sur des projets d'envergure) ou de systématiser sa participation aux jurys de concours les plus significatifs.

Améliorer le service aux usagers

Dans le cadre de la modernisation du service rendu aux usagers, la Ville poursuivra ses efforts dans le domaine des autorisations du droit des sols et dans l'information qui en découle :

- assurer une meilleure proximité par des permanences dans les Mairies de quartiers sur le plan local d'urbanisme, les démarches, l'architecture.

- participer à l'élaboration de documents pédagogiques pour aider les administrés dans leurs démarches.

- mettre en œuvre une démarche de numérisation des dossiers d'autorisation du droit des sols notamment archivés pour optimiser le traitement des demandes (copie d'arrêté, de certificat de conformité...).

- mettre en ligne au bénéfice des notaires une saisie à distance des demandes de certificats d'urbanisme.

➤ **Le programme en faveur de l'habitat et du logement**

Faciliter le parcours résidentiel des ménages à Bordeaux en favorisant l'accession à la propriété à prix maîtrisés

Dans le parcours résidentiel, l'accession à la propriété représente un objectif primordial pour un grand nombre de ménages, mais le niveau des prix de vente rend difficile l'accession des primo accédants à revenus moyens et modestes, particulièrement dans le logement neuf, les contraignant à reporter leur projet en périphérie lointaine, avec pour effet une amplification de l'étalement urbain.

Au même titre que le développement de l'offre locative conventionnée, l'accèsion à la propriété constitue dès lors pour une Ville centre d'agglomération comme Bordeaux un véritable enjeu de solidarité.

Parce que toute aide complémentaire, au regard du budget moyen des familles, est de nature à augmenter sensiblement la solvabilité dans le cadre d'un projet d'accèsion à la propriété, la Ville développe et entend développer dans les prochaines années une action significative pour encourager l'accèsion à la propriété sur son territoire.

Développer l'offre locative sociale conventionnée afin de permettre aux ménages, en particulier les plus fragiles, d'accéder à un logement et poursuivre l'amélioration du parc ancien.

Conformément aux objectifs du PLH, il est nécessaire de produire annuellement 576 logements sociaux publics et privés (logements familiaux, FJT, logements personnes âgées, logements étudiant).

Concernant le parc public, il est envisagé pour 2009 de financer 325 logements PLAI et PLUS représentant pour la Ville 3 250 000 € de subvention au titre de la surcharge foncière. Les modalités d'attribution de celles-ci seront modifiées pour tenir compte des orientations liées au développement durable.

Quant à l'amélioration du parc privé, la Ville prévoit en 2009 une participation au PIG communautaire à hauteur de 300 000 € toutes actions confondues (logements conventionnés ANAH et PLAI, lutte contre l'habitat indigne et la vacance, développement durable).

Par ailleurs, une étude pré-opérationnelle a été engagée, préalablement au lancement d'une nouvelle OPAH en 2009 destinée à poursuivre les actions engagées dans le cadre de l'OPAH Centre Historique qui s'est terminée en juillet 2008.

En complément de ses interventions sur le parc privé, la Ville participe également à la lutte contre la vacance par son accompagnement du dispositif Pass GRL : celui-ci permet à un à des personnes dont la situation est incompatible avec les exigences des bailleurs en terme de garanties d'accéder à un logement locatif privé.

Travailler en concertation avec les promoteurs privés pour favoriser le développement durable dans les constructions privées.

Il est prévu l'élaboration et la signature d'une rédaction d'une « charte de la construction durable » entre la Ville de Bordeaux et l'ensemble des acteurs de la promotion construction proposant un ensemble de bonnes pratiques dans la réalisation des programmes de constructions privées (résidentiel et tertiaire) à Bordeaux.

Aider à l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap léger

En partenariat avec la Sacicap Les Prévoyants, la Ville participera au financement de travaux permettant d'améliorer les logements de propriétaires occupants, sous plafond de ressources (PLUS pour l'adaptation au vieillissement et PLS pour le handicap).

➤ Le programme d'amélioration de la qualité des espaces urbains

Dans le respect ses engagements environnementaux et dans le but de répondre aux attentes de ses habitants, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de requalification de ses espaces publics et paysagers.

Elle est prolongée par de nombreuses actions portant sur l'entretien et la gestion de ces derniers. L'attention est portée sur l'utilisation de matériaux pérennes et durables. Les places d'ores et déjà retenues pour ce mandat sont : la place de la République, les allées de Tourny, la place Saint-Michel, la place Victor Raulin, la place d'Arlac.

Les objectifs du programme pour 2009 se déclineront en matière de contrôle d'accès sur la place du Palais qui va être réaménagée avec la mise en place de bornes à télécommande.

Les études de restructuration de la place Ferdinand Buisson ont commencé en 2008, et les travaux seront menés en 2009.

Afin de rendre l'espace public plus confortable, la Ville va poursuivre l'installation de bancs et de fontaines à boire, ainsi que la création de petits espaces

Par ailleurs, la rénovation de l'esplanade de Mériadeck sera poursuivie: entretien annuel des garde-corps, travaux de rénovation de l'espace dallé, évacuation des eaux pluviales, et ce dans l'attente de la requalification de l'ensemble du quartier.

L'aménagement des quais rive gauche sera achevé, avec le parc St Michel au sud, et ses espaces de sport pour tous.

➤ **Le programme d'éclairage public**

Les objectifs pluriannuels en matière d'éclairage seront concrétisés par la mise en application du schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) suivant le programme de rénovation des installations d'éclairage public sur l'ensemble de la Ville. Ce travail participe, à travers les choix technologiques des matériels, à la mise en application des actions de l'Agenda 21

Le réseau d'éclairage public de la Ville de Bordeaux demande un gros effort de renouvellement, déjà amorcé depuis trois ans. Il se poursuivra au fur et à mesure des changements de lampes. Ce renouvellement doit se faire dans un contexte d'intégration toujours accrue de matériels à hautes performances énergétiques.

L'image et le confort de la Ville peuvent également être améliorés par la dissimulation des réseaux aériens (éclairage, électricité, télécom) et la suppression des poteaux souvent encombrants sur les trottoirs. Il est donc proposé en 2009 de réaliser une telle opération dans le cadre de la création de l'itinéraire Bordeaux-Pessac-Talence.

Enfin, la qualité du service public de proximité dans le domaine de l'éclairage public est directement liée aux prestations de maintenance. Aussi est-il nécessaire de disposer d'une complète connaissance des installations et d'en suivre quotidiennement toutes les évolutions, notamment à travers les opérations de maintenance. Un logiciel de maintenance doit donc être mis en place (GMAO). Ce logiciel permettra de gérer les interventions, d'en collectionner l'historique et de partager les informations avec les différents acteurs de l'éclairage public (services, entreprises, élus, administrés...).

➤ **Le programme en faveur des déplacements doux**

La mise en œuvre de cheminements doux se poursuit. Cette politique se décline par la mise sous contrôle d'accès des quartiers centraux de la Ville. Les quartiers Saint-Pierre, Grands-Hommes, Paludate ainsi que la rue Sainte-Catherine et Intendance ont été mises en contrôle d'accès. Notre objectif est de poursuivre cette politique telle qu'elle a été présentée dans le plan de mandat et notamment sur Saint Pierre, Saint Projet et Saint Eloi.

La deuxième déclinaison de cette politique réside dans le développement du plan cyclable de compétence communautaire :

Extension des double sens cyclable à l'intra cours, puis entre boulevards et fleuves

Les contresens cyclables du secteur Saint Michel seront mis en place au plus tard cet été (du cours Victor Hugo à l'axe st Michel - Capucins), ainsi que l'amélioration des continuités cyclables le long des façades des quais (aire piétonne ou contresens selon les contraintes). La volonté de la Ville est d'étendre ce principe à toutes les voies situées à l'intérieur des boulevards y compris la Bastide (exceptés les axes intercommunaux circulés). Ce périmètre représente environ 100 Km de contre sens à créer. Compte tenu de son ampleur, c'est un programme qui s'étendra sur une dizaine d'années

Les arceaux vélos

Le déploiement d'arceaux vélos – on compte aujourd'hui 3341 mobiliers vélos sur la ville, soit 6 682 places - se poursuivra, tant dans le domaine communal (places, parcs, jardin, écoles, piscine Judaique) que sur la voirie ainsi que le long des projets tramway et des quais. L'objectif ambitieux de 500 arceaux supplémentaires, soit 1 000 places de stationnement vélo, atteint sur 2007 est reconduit pour l'année 2008.

Maintien de l'offre de vélos

La Ville achètera 500 vélos en 2009 en renouvellement du parc actuel et pour approvisionner notamment les quartiers où la possibilité sera offerte de commander des vélos qui seront livrés dans les mairies.

Enfin, il nous faut assurer le développement des mobilités alternatives. Outre le vélo, le développement de l'éco-mobilité portera aussi sur les autres modes de transport : piétons, roller, autopartage.

➤ Le programme paysages urbains

La politique de développement urbain durable impose de valoriser, concevoir et développer le patrimoine vert, renforcer la cohérence des paysages et mettre en œuvre des actions pédagogiques (formation aux métiers, sensibilisation du public).

Le Plan Vert de la Ville de Bordeaux, mis en œuvre depuis 2001, détermine les grandes orientations selon lesquelles les actions sont déclinées :

- Valoriser le paysage urbain, et à ce titre poursuivre l'aménagement des deux rives de la Garonne de façon à préserver les équilibres lors de l'urbanisation de nouveaux territoires ; protéger les espaces naturels, ainsi que la reconstitution de la trame bocagère sur les quartiers nord afin de restituer les structures historiques de ces paysages périurbains, et de rétablir des corridors écologiques et développer la biodiversité ; étendre ce maillage écologique en complétant et renouvelant la trame verte urbaine qui accompagne le réseau viaire.

- Protéger et renforcer l'identité des parcs et grands jardins de la Ville : dans ce domaine, il s'agit de poursuivre le travail de réhabilitation entrepris en particulier sur les parcs historiques de façon à valoriser ce patrimoine.

- Equilibrer et renforcer l'offre de proximité dans le souci d'offrir aux bordelais un cadre de vie plus sain, plus confortable, plus convivial et qui réponde à leurs attentes et aux nouvelles pratiques.

En 2005, l'élaboration du Plan Vert avec le paysagiste Michel Desvigne a permis d'élaborer la Charte des paysages de Bordeaux. Cette charte définit une identité paysagère forte pour la Ville, elle est un guide référent pour tous les acteurs du paysage, qu'ils soient publics ou privés, concepteurs ou investisseurs. C'est sur la base de cet outil qu'un avis est donné sur tous les volets paysagers des demandes d'autorisation d'aménager ou de construire et sur les projets urbains publics.

Les choix des végétaux, des matériaux, des techniques d'aménagement et des équipements doivent prendre en compte la nécessité de réduire la consommation d'eau, de favoriser la perméabilité des sols et de maintenir la qualité des nappes en traitant les pollutions éventuellement présentes et en permettant une gestion ultérieure sans produits chimiques (produits phytosanitaires, désherbants, produits d'entretien...). Le développement de la biodiversité est donc un axe fort de cette politique.

Les actions 2009 de valorisation et d'extension du patrimoine vert et des paysages s'inscrivent dans le cadre des objectifs stratégiques du Plan Vert et de l'Agenda 21.

L'accent est porté, à la fois sur le paysage avec, en particulier, la mise en œuvre des aménagements qui accompagnent la Garonne rive droite, et qui représentent pratiquement 50% du budget d'investissement, et sur la proximité, avec la création ou l'équipement de jardins de quartier dans les secteurs les moins bien pourvus.

Conformément aux trois axes du plan vert, il s'agira en 2009 de valoriser le paysage urbain, et à ce titre :

- continuer l'aménagement du Parc aux Angéliques avec la réalisation de la 1^{ière} étape (mise en place de la trame végétale et des accès et circulations principales) de la 2^{ième} séquence du Parc. Cette 2^{ième} séquence d'environ 20 000 m² d'espaces verts « raisonnés » constituera une des actions majeures du programme 2009,
- compléter les cheminements doux entre le Parc Floral et la Garonne et entre le lac et le Bois de Bordeaux.
- protéger et renforcer l'identité des parcs et grands jardins de la Ville, avec la poursuite de la réhabilitation entreprise sur le Parc Bordelais (réfection de la voirie périphérique et des constructions).

Il nous faut enfin intégrer les nouvelles pratiques urbaines et proposer des animations, dans le cadre d'une démarche participative, avec la réhabilitation des jardins familiaux des Aubiers et l'équipement d'un jardin de quartier dit « Jardin de ta sœur » rue Dupaty.

Un des objectifs majeurs du développement urbain durable des espaces paysagers est l'équilibre de l'offre de proximité sur l'ensemble des quartiers. Ainsi, seront lancés en 2009 l'aménagement du square Jean Mermoz situé dans le secteur sud sous équipé, l'équipement du jardin Dupaty dans le quartier des Chartrons, au sein d'un îlot d'habitat collectif dense dépourvu d'espace vert public, et dans le même quartier, la réalisation du square Picard.

➤ **Le programme patrimoine naturel (jardin botanique)**

Le jardin botanique a pour premières missions l'inventaire complet de tous les espaces naturels de la commune, le suivi du patrimoine végétal, l'évolution vers une végétation adaptée aux nouvelles conditions climatiques et la réalisation du bilan complet des espèces menacées et protégées.

Il tend, par ailleurs, en cohérence avec l'Agenda 21, à se rapprocher au plus près de l'autosuffisance en terme de production d'électricité, et à réduire la consommation d'eau de 50% par rapport à 2007.

Son rôle est à cet égard majeur dans l'éducation, l'information et la formation au développement durable. Le jardin botanique accentuera donc la sensibilisation pour le patrimoine naturel, les équilibres naturels et le développement durable d'une manière générale.

L'objectif est de recevoir 20 000 scolaires en 2009, 200 000 visiteurs dans le jardin, et de dépasser les 30 000 dans les serres et salles d'exposition. La qualité de l'accueil s'avère donc essentielle et sera améliorée par une signalétique plus pédagogique et une augmentation de la qualification des personnels en terme de connaissance scientifique et documentaire.

La politique d'attractivité : 20 actions pour promouvoir le développement économique et de l'emploi

La stratégie de développement économique et de l'emploi doit positionner Bordeaux dans le top 20 des métropoles européennes à échéance 2020.

A cette fin, la Ville devra avant tout définir et mettre en place une politique de promotion de son territoire pour favoriser son attractivité et son rayonnement national et international.

Au niveau local, cela exige le maintien et le développement d'une structure commerciale forte, le développement d'actions en faveur de la création et l'accueil d'entreprises, un programme spécifique pour l'emploi et le développement des filières économiques stratégiques et porteuses d'image (tertiaire supérieur, économie créative, éco-activités, enseignement supérieur et recherche ou encore la filière vitivinicole).

Une structure commerciale et artisanale forte

1. Renforcer l'attractivité de la Ville centre
2. Préserver les commerces et services de proximité
3. Animer le centre Ville et les quartiers
4. Faciliter l'accès au centre Ville aux commerçants et artisans
5. Organiser un équipement commercial de capitale régionale

Une politique en faveur de la création et l'accueil d'entreprises et de l'emploi

6. Favoriser la création d'entreprises sur le territoire
7. Investir dans les projets de création ou de développement d'entreprises
8. Accompagner le développement des PME-PMI
9. Des infrastructures de qualité
10. Un projet urbain pour le développement économique
11. Développer l'emploi

Des choix stratégiques

12. Capitaliser sur la filière vitivinicole
13. Attirer des entreprises du tertiaire supérieur
14. Développer l'économie créative
15. Encourager le développement des éco activités
16. Structurer le Pôle de biotechnologie santé
17. Un pôle d'enseignement supérieur de niveau européen
18. Développer les axes forts de la recherche

Une démarche d'ouverture et de promotion renforcée

19. Renforcer les relations internationales
20. Développer une stratégie de marketing territorial

Pour l'année 2009, l'action de la Ville en matière de développement économique s'orientera ainsi :

- l'appui et l'accompagnement à la création d'entreprises et le développement de l'emploi

La Ville travaillera avec In Cité à la production de locaux en pieds d'immeubles en centre Ville pour favoriser la sortie de pépinières des premiers créateurs d'entreprises.

En parallèle, la Ville incitera à la création d'une pépinière aux Chartrons et elle portera le projet de création d'une couveuse d'entreprise.

x

Concernant l'emploi, dans un souci de clarification et d'une meilleure lisibilité, il sera créé un service support rattaché à la direction du développement économique, qui devient direction du développement économique et de l'emploi. Cette Direction assure ainsi le suivi des actions des trois structures existantes (Maison de l'emploi, PLIE, Mission Locale pour sa composante « emploi ») La coordination des interventions des trois structures sera renforcée.

- l'accueil et implantation d'entreprises

La Ville accompagnera l'accueil et l'implantation d'entreprises sur les programmes immobiliers livrés fin 2008, courant 2009 :

- Ravesies : Le Plaza 2 (6.000 m²), programme Icade (3.800 m²) ou programme Sarrazy (3.800m²)

En parallèle, la Ville suivra la pré commercialisation des programmes livrables en 2010/2011:

- Bacalan – projet Eiffage au Nautilus
- Rue Achard – programme Lazard/Michelin
- Bastide – L'îlot B

- le soutien au commerce et à l'artisanat

L'année 2009 verra l'achèvement du programme Ronde des Quartiers. Ce programme fera l'objet d'une évaluation.

Parallèlement, la Ville réalisera un diagnostic de l'activité commerciale et artisanale et assurera la préparation d'un nouveau programme sur l'ensemble du territoire urbain. Il conviendra de structurer les associations de commerçants et de mobiliser la Ronde des Quartiers et Bordeaux Centre Ville, autour d'un programme commun et une mutualisation des moyens tant humains que financiers. La Ville assurera la maîtrise d'ouvrage de ce second FISAC.

- le renforcement du rayonnement et de l'attractivité de Bordeaux

La priorité de 2009 sera la définition et la mise en place d'une stratégie de promotion territoriale et la déclinaison des outils de communication, en partenariat avec le BRA. La Ville participera au MIPIM en partenariat avec la CUB, l'OIE et le BRA pour favoriser le rayonnement international de Bordeaux et renforcer son attractivité. Nous renouvelerons l'expérience d'une présence au SIMI avec un stand commun BRA.

- le développement des filières stratégiques pour le rayonnement de Bordeaux

Dans la perspective du projet Euratlantique, la Ville amorcera une démarche de recherche et d'accueil d'entreprises du tertiaire supérieur, en partenariat avec le BRA. Un effort particulier sera porté, dès 2009, sur le développement de la filière de l'économie créative : diagnostic de l'existant, et soutien d'actions collectives. (4Design, projet B3D...).

La Ville encouragera également le développement des éco-activités et l'éco-responsabilisation des entreprises, par le biais d'actions individuelles ou collectives. (soutien notamment avec les Clubs d'entreprises).

Enfin, la Ville lancera le projet de création d'un pôle culturel du vin, véritable élément d'attractivité internationale.

- le renforcement des liens Ville de Bordeaux - Université

- Favoriser l'accueil et l'épanouissement des étudiants
 - Créer un « Espace Étudiant » permanent dans le centre Ville (quartier Victoire)
 - Développer l'offre en logements et restauration universitaires (notamment sur les Chartrons)
- Augmenter le potentiel et la visibilité universitaire dans Bordeaux intra muros, notamment en soutenant les opérations souhaitées dans l'opération Campus :
 - Sur le site de Carreire, développement du Campus de Neurosciences
 - Sur le site de la Victoire, utilisation des locaux libérés (Bâtiments Broca et Faculté d'Odontologie) pour des opérations destinées à améliorer la vie étudiante
 - Relocaliser Bordeaux Ecole de Management et l'Institut d'Etudes Politiques à la Bastide, à proximité du Pôle universitaire de Gestion
- et en favorisant l'accueil et le développement de grandes écoles
 - Accueillir l'École nationale supérieure des Officiers de Police (ENSOP)
 - Promouvoir le quartier des Chartrons en tant que Pôle de Formation Supérieure

Diffuser les Savoirs universitaires dans la Cité

- Créer un "Bordeaux Université Virtuelle" à partir des conférences existantes (Université de Bordeaux, Cap sciences, Académie des sciences, Arts et Belles Lettres, Arc en rêve....) (podcasts)
- Organiser des cycles de conférences sur le modèle de l'Université de tous les savoirs (ULTS) dans des domaines qui représentent les axes forts de la politique de la Ville (développement durable, économie créative, Vin, Humanités....)

BORDEAUX EN EUROPE ET DANS LE MONDE : UNE OUVERTURE DURABLE

Bordeaux dispose historiquement d'une ouverture européenne et internationale forte. Ce rayonnement et cette reconnaissance doivent être à la fois un élément de fierté et d'identité pour les Bordelais et une invitation à l'excellence pour l'action municipale.

C'est dans cet esprit que seront menées les politiques de relations internationales, de développement culturel, de rayonnement patrimonial et d'attractivité touristique.

Mais, c'est dans tous les domaines que l'ouverture à l'Europe et au monde doit être réalisée. Ce regard tourné vers l'extérieur est en effet le gage de l'amélioration de nos politiques de solidarité, d'attractivité, d'aménagement, comme l'illustrent l'importance et la continuité des coopérations entretenues par la Ville dans le monde entier.

La politique des relations internationales et européennes

La politique internationale de la Ville de Bordeaux vise à favoriser et fédérer les actions de coopération afin de parvenir à un changement d'échelle dans le rayonnement de Bordeaux, et à nous positionner au rang de métropole européenne.

La coopération internationale et européenne est un secteur particulièrement concurrentiel, et pour accéder à un véritable rayonnement, il faut que les acteurs bordelais unissent leurs efforts, et agissent en cohérence.

Ce n'est qu'ainsi que l'action internationale bordelaise atteindra la masse critique pour être visible et lisible parmi les grandes métropoles européennes, et remplira quatre rôles :

- promouvoir les atouts qui sont les plus aptes à faire rayonner notre Ville à l'international et à la rendre plus attractive.
- identifier, dans les grandes Villes du monde, des réalisations et des expériences qui pourront éventuellement influencer le développement de Bordeaux, notamment en matière de développement durable.
- mobiliser les acteurs bordelais afin de poursuivre et amplifier nos actions de solidarité avec les Villes qui ont besoin de notre expertise pour faire avancer leur propre réflexion.
- promouvoir nos valeurs d'humanisme, de modération, de démocratie, et de pluralisme culturel.

Pour cela, d'une part, les services de la Ville sont encouragés à agir directement à l'international pour promouvoir leur expertise : aménagement urbain, développement durable, programmation culturelle, pratiques sociales, gouvernance...

Mais, d'autre part, le rayonnement de Bordeaux passe aussi par les relations de coopération établies tout simplement par des Bordelaises et des Bordelais, et ce dans tous les domaines. Il faut donc stimuler ces relations, les faciliter et les accompagner.

➤ **Le programme de relations institutionnelles**

Il s'agit de promouvoir l'image de Bordeaux et de son administration municipale, en s'appuyant sur les réseaux européens et mondiaux des Villes, sur les Villes partenaires et sur les grandes institutions nationales, européennes ou multilatérales.

Les orientations pluriannuelles sont les suivantes :

- augmenter l'attractivité économique et touristique de Bordeaux,
- assurer une veille des projets innovants menés par les collectivités territoriales étrangères (par exemple en matière d'économie d'énergie, d'accueil touristique, etc.)
- valoriser les services de la Ville en les impliquant dans une coopération technique,
- mettre en valeur Bordeaux dans la réalisation des objectifs de la politique étrangère de la France (par exemple dans le développement de la coopération avec un pays jugé prioritaire par le Gouvernement: Chine, Russie, Québec...)
- créer des synergies avec les actions conduites par les autres acteurs institutionnels bordelais (Communauté Urbaine de Bordeaux, Conseil général de la Gironde, Conseil régional d'Aquitaine, CCIB, BRA, CEB, Université de Bordeaux...) mais aussi avec celles du gouvernement français.
- favoriser les contacts entre élus et fonctionnaires de Bordeaux et des Villes étrangères ciblées, dans les domaines prioritaires de la politique municipale : économie, gouvernance, développement durable, action sociale.

➤ **Le programme d'appui aux partenaires bordelais**

La finalité est ici :

- d'aider les acteurs locaux associatifs et privés de Bordeaux à mener à bien leurs propres projets de coopération internationale, en répondant à leurs demandes d'aides : appuis financier, logistique, recherche de partenaires, et ingénierie de projet.
- de mettre en cohérence et améliorer la lisibilité des actions bordelaises à l'international.
- d'encourager l'ouverture internationale des Bordelais.

Objectifs pluriannuels

Instaurer une véritable coopération de proximité entre les habitants de Bordeaux et de ses Villes jumelles, pour favoriser le dialogue interculturel et faciliter les échanges économiques.

Hisser Bordeaux au rang de métropole européenne.

Aider les Bordelais à améliorer leur qualité de vie en s'inspirant de l'expérience des habitants de Villes étrangères, notamment dans les domaines prioritaires de la politique municipale : développement durable, action sociale, diversité, vie associative, co-développement

Mettre davantage en valeur les communautés étrangères établies à Bordeaux.

Impliquer davantage les différentes catégories sociales de la population bordelaise, notamment les publics qui n'accèdent pas facilement d'ordinaire à l'action internationale.

Objectifs pour 2009

- 1) Ouvrir en septembre 2009 la Maison de l'Europe de Bordeaux
- 2) Positionner Bordeaux comme une métropole européenne du Sud, notamment en renforçant les relations avec l'Afrique et le pourtour méditerranéen. Parmi les actions prévues, on peut citer :
 - * Mission de la Ville à Bamako et Ouagadougou
 - * Formation de cadres municipaux africains.
 - * Appui à un projet d'adduction d'eau en collaboration avec l'agence Adour-Garonne (loi Oudin)
 - * Appui à un projet de co-développement à déterminer
- 3) Participer à des projets multilatéraux à destination des villes méditerranéennes, financés par les fonds européens
- 4) Maintenir la position de référence acquise par la Ville de Bordeaux dans la coopération décentralisée franco-chinoise et franco-japonaise. Pour y parvenir, les actions suivantes seront menées :
 - * Appui à la formation de jeunes juges wuhanais par le TGI de Bordeaux
 - * Mission à Tokyo et Fukuoka à l'occasion du Forum de dialogue franco-japonais sur le développement durable, en marge du voyage officiel du Président de la République
 - * Accueil à Bordeaux du Maire de Fukuoka
- 5) Maintenir un lien de coopération sur des thèmes précis et ponctuels avec des grandes Villes du monde. C'est l'objet, par exemple d'une mission exploratoire à Copenhague sur le thème du développement durable.

La politique de développement culturel : la transformation de Bordeaux en grande métropole culturelle

➤ **Inscrire la Ville dans une « nouvelle économie » de la culture**

Le regard porté sur nos politiques culturelles doit évoluer et le rôle de la Ville être repensé pour que cette dernière devienne un véritable catalyseur d'énergie. Cette « nouvelle économie de la culture » est aujourd'hui au cœur de nos réflexions et s'inscrit dans notre ambition de faire de Bordeaux un pôle culturel d'attractivité socio-économique remarquable.

Pour ce faire, il s'agit de privilégier l'aide aux lieux de création et de diffusion, qui agissent comme de véritables incubateurs et deviennent des structures relais pour les compagnies moins structurées.

Le soutien aux lieux de fabrique notamment, doit également être pensé au regard des enjeux de développement urbain. Des dispositifs tremplins comme le « festival 30'30" » sont déjà soutenus, et de nombreux projets ambitieux sont en cours d'élaboration. C'est le cas de la reconversion de lieux emblématiques en fabriques culturelles comme la caserne Niel ou la Base sous-marine et de l'insertion d'équipements culturels dans des projets d'aménagement urbains comme la Zone d'aménagement concertée des « Berges du Lac ».

Cette nouvelle orientation doit s'accompagner d'une attention renouvelée à l'égard des pratiques émergentes et être portée par une politique de mécénat et de financement public revisitée autour de partenariats novateurs (échanges accrus de compétences, de personnels, de diffusions et mise en œuvre de co-productions).

La synergie attendue doit également être portée par le développement de l'enseignement supérieur artistique. La création de l'Ecole Supérieure de Théâtre de Bordeaux en Aquitaine (ESTBA, portée conjointement par la Ville, le TNBA, la DRAC et le Conseil Régional) en 2008 y contribue. Il y a lieu de poursuivre cette réflexion et de l'approfondir pour l'insertion professionnelle des jeunes artistes.

➤ **Donner à Bordeaux une lisibilité et une attractivité nationale et internationale en matière culturelle**

Au-delà de la nouvelle dynamique engendrée par des politiques orientées vers une « nouvelle économie de la culture », la Ville se prépare à relever le défi de donner à Bordeaux une lisibilité internationale en matière d'offre culturelle.

La réussite de cette ambition est bien évidemment conditionnée par le renforcement des partenariats internationaux, déjà entamés via la convention signée avec Cultures France ou via les échanges internationaux des établissements tels le partenariat pédagogique du conservatoire avec Québec.

Mais elle passe aussi par une impulsion donnée à la mobilité des différents acteurs, que ce soit au travers de l'accueil d'artistes étrangers en résidence (deux lieux remplissent dès aujourd'hui ce rôle à Bordeaux) ou de la mobilité des étudiants en enseignement artistique.

Cette mobilité est indispensable à l'identification de Bordeaux comme métropole culturelle et à l'attrait de talents nouveaux, mais elle doit s'accompagner d'une plus grande lisibilité de l'offre culturelle à l'échelle nationale et internationale.

Deux conditions président à cette lisibilité : la lisibilité des contenus et l'amélioration de la communication.

S'agissant des contenus, une mutation est déjà engagée, que ce soit au travers du projet scientifique du Muséum qui constitue une avancée notable en matière de connaissance de la biodiversité, ou que ce soit au travers de la requalification des salles XVIIIème du Musée d'Aquitaine permettant d'aborder une réflexion ambitieuse sur l'esclavage et la traite négrière.

S'agissant de la communication, la production d'outils de référence, interactifs, réguliers et multilingues, la meilleure identification et diffusion de la programmation et des activités culturelles (notamment au regard du tourisme culturel), l'élargissement de l'offre d'accompagnement en communication pour les porteurs de projets et lieux de création sont des actions déjà largement engagées qui doivent être généralisées.

Renforcer la lisibilité et l'attractivité de Bordeaux en matière culturelle, c'est également s'appuyer sur des équipements structurants mis en relief par une politique ambitieuse d'investissements. De nombreux chantiers sont d'ores et déjà lancés. Ils seront achevés dans les prochaines années : la requalification de la Bibliothèque et la construction de l'auditorium en 2011, le déménagement des Archives et le nouveau Muséum en 2013.

Enfin, un rang de métropole européenne de la culture implique pour Bordeaux de convier le monde et les Bordelais, « urbi et orbi », à un rendez-vous artistique d'ampleur internationale. La mise en place d'Evento, biennale transdisciplinaire faisant appel à des artistes de renom et impliquant le tissu culturel local comme l'ensemble des citoyens doit donner à notre Ville une image de marque novatrice et forte.

La politique de rayonnement patrimonial

➤ **Le programme de mise en valeur du patrimoine urbain**

L'action municipale vise ici à transmettre un cadre de vie de qualité aux générations futures en valorisant le patrimoine de la « Ville de pierre ».

Il s'agit de faire de Bordeaux une Ville historique vivante et durable et pour cela de protéger et renouveler le patrimoine architectural et urbain, échanger et promouvoir l'intérêt pour le patrimoine avec tous et développer ainsi les retombées économiques qui renforceront le rayonnement de Bordeaux.

Protéger et renouveler le patrimoine architectural et urbain

Poursuivre la mission du recensement du paysage architectural et urbain

Bordeaux possède un patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel qui offre un cadre de vie d'une très grande qualité et contribue au rayonnement de la Ville. Dans le souci de préserver cet héritage et de pouvoir le transmettre aux générations futures, le recensement du patrimoine urbain lancé en 2004 se développera encore pendant plusieurs années.

L'enjeu est de favoriser la mise en valeur de ce patrimoine par l'adaptation à de nouveaux usages et de renforcer les échanges avec les professionnels et les habitants.

Le recensement en cours concerne 230 ha supplémentaires qui font l'objet d'un règlement adapté à la préservation de ses qualités. Le relevé de terrain et la documentation historique se poursuivent en préparation de la modification du PLU prévue en 2010 qui concernera environ 140 ha.

Le ravalement pour une mise en valeur du patrimoine

Instauré en 1996 en accompagnement des projets d'aménagement publics, le ravalement obligatoire a constitué une des premières actions de la Ville de Bordeaux en vue de la préservation de son patrimoine. Les deux premières campagnes aujourd'hui achevées portaient sur 244 et 260 immeubles.

Les délais d'exécution de la 3^{ème} campagne ont été prorogés jusqu'au 31 mars 2009 pour tenir compte de son importance (570 immeubles) et des délais d'intervention des entreprises. Après ce terme (mettant fin aux subventions), l'obligation de ravalement demeure pour les propriétaires, qui pourront continuer à bénéficier de l'accompagnement de la Ville.

Il est indéniable que le ravalement représente une part importante dans l'image de la Ville et devra donc à terme être étendu à tout le territoire, probablement en adaptant les exigences de travaux.

Renforcer le rayonnement de Bordeaux

Au-delà de la grande façade des quais, la Ville de Bordeaux se distingue par la valeur patrimoniale de son centre historique et des quartiers résidentiels qui l'entourent, constitués d'ensembles d'architectures composant la Ville de pierre, reconnue aujourd'hui par l'Unesco dont 1810 ha sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

Les vecteurs de communication, produits par de nombreux partenaires et services, manquent d'harmonisation. Une réflexion va être proposée pour une plus grande cohérence d'image (signalétique, production de documents...). La gestion des labels Bordeaux patrimoine mondial va contribuer à organiser la coordination acteurs et la labellisation des projets.

Dans cette optique, les contributions de la mission de recensement du paysage architectural et urbain aux actions de formation, les coopérations techniques et les contributions scientifiques et éditoriales se poursuivront et se développeront au cours de l'année 2009.

Echanger et partager le patrimoine avec tous

Afin de faire connaître le patrimoine et se forger une opinion commune :

- les recherches et études en cours vont faire l'objet de publications et manifestations.
- des entretiens du patrimoine vont être l'occasion de porter à la connaissance du public tous les 2 ans le travail collectif et d'échanger sur ce qui fonde le caractère de Bordeaux Ville historique vivante et durable.
- les formations et journées d'échanges ainsi que la mise à disposition des fiches de recensement se poursuivront courant 2009.

Pour rendre accessible aux habitants des quartiers la matière scientifique réunie, la mission de documentation historique prépare le premier numéro d'une collection de portraits de quartiers dont le premier volume concerne les quartiers sud de Bordeaux de la gare à Nansouty.

➤ Le programme de mise en valeur du patrimoine culturel

La politique patrimoniale s'inscrit elle aussi dans une nouvelle dynamique. Il s'agit non seulement de poursuivre la politique ambitieuse de mise en valeur et de conservation du patrimoine, mais également de favoriser l'accès de tous au capital patrimonial de la Ville par une politique d'animation ambitieuse. Plus généralement, la Ville entend repenser son rapport au patrimoine, véritable matériau vivant sans lequel les politiques culturelles ne peuvent pleinement s'inscrire dans la Ville.

Valoriser le patrimoine culturel

Des chantiers emblématiques de l'effort de valorisation du patrimoine vont s'achever (restauration du grand foyer du Grand Théâtre) ou se poursuivre (ravalement des façades du Palais Rohan et de la Bourse du Travail).

L'effort de conservation et de sécurisation des édifices culturels va également se poursuivre. Ainsi, en concertation avec l'Etat (DRAC Aquitaine), le programme Monuments Historiques 2009 sera l'occasion d'intervention de sauvegarde sur les bâtiments inscrits ou classés et parmi ceux-ci les églises Saint Eulalie et Saint Michel et l'orgue de l'église St Michel.

Des interventions sécuritaires sur les édifices culturels sont aussi programmées (clocher Saint Martial, ...) ainsi que des restaurations d'objets mobiliers (statue de Montaigne et Montesquieu, objets sacrés dans l'église St Eulalie, ...).

La Ville poursuivra enfin, la mise en œuvre des mesures permettant l'accès de tous au patrimoine de la Ville (signalétique compréhensible, accessibilité handicapés, visite en langage des signes, traductions en plusieurs langues étrangères).

Faire vivre le patrimoine culturel

Ce sont les Bordelais qui sont le mieux à même de donner pleinement au patrimoine son caractère vivant. Aussi ce dernier doit-il être appréhendé comme un espace habité, et toujours en devenir, à même d'accueillir des expositions et des événements ambitieux. C'est d'ailleurs ce principe qui a gouverné la mise en oeuvre du projet Evento.

C'est également ce qui nous amène à nous impliquer plus avant au sein du réseau des Villes françaises qui s'inscrivent dans la même dynamique. Ainsi, la Ville poursuivra son action au sein des organismes nationaux et internationaux afin de favoriser par les échanges d'expériences et de savoir faire, la sauvegarde des patrimoines, la création de richesses et le croisement des cultures.

La convention « Ville d'Art et d'Histoire » s'inscrit dans cette philosophie et constitue un instrument tout à fait pertinent. Ainsi, l'entrée en fonction d'un animateur de l'architecture et du patrimoine, recruté dans le cadre de cette convention, permettra de développer les actions et les dispositifs de médiation patrimoniale tant à destination des Bordelais que des touristes. Ce renforcement des moyens, conjugué avec l'étude d'un lieu « repère » dédié aux Patrimoines Bordelais donnera à notre Ville les instruments adaptés à la meilleure connaissance patrimoniale de notre Ville par les Bordelais.

Inscrire le patrimoine dans l'avenir, c'est aussi renforcer la collaboration de la Ville avec les acteurs bordelais du patrimoine (associations, Fondation du Patrimoine, artisans d'art, ...) tant pour le montage d'événements (journées du patrimoine, ..) que pour la réalisation de travaux (partenariats financiers, ...) ou la découverte des métiers du patrimoine.

➤ **Le programme de mises en lumière**

La mise en lumière des monuments de la Ville contribue à son rayonnement nocturne. Cette image est valorisée par la qualité des conceptions, des réalisations et de la maintenance de ces installations très sensibles.

La qualité de perception de l'espace urbain et de son patrimoine doit s'intégrer dans un schéma global et une programmation (plan lumière et schéma directeur).

Pour les nouvelles mises en lumière prévues en 2009 (qui seront décrites dans le rapport du budget primitif), les hautes performances énergétiques de matériels, la discrétion des installations et la minimisation des prestations de maintenance seront systématiquement recherchées.

La politique d'attractivité : le tourisme

Classée au patrimoine mondial de l'Unesco, la Ville de Bordeaux doit maintenir un niveau de qualité irréprochable dans son offre touristique. Pour y parvenir, il s'agira de favoriser le développement touristique de Bordeaux, en développant une offre alliant patrimoine et vin, et en consolidant la position de Bordeaux sur le marché du tourisme d'affaires et de congrès.

Dans cette perspective, les actions suivantes seront menées dans les prochaines années :

- conforter l'accessibilité de la Ville (liaisons aéroportuaires, accueil de croisiéristes, accueil des plaisanciers, signalisation des hôtels, continuité des pistes cyclables ...)

- poursuivre la structuration des grandes filières touristiques (tourisme d'affaires, tourisme culturel et patrimonial, tourisme vitivinicole, tourisme fluvial, visites d'entreprises)

- encourager le développement de modes de découverte doux (train touristique électrique, réseau de balades à pied et à vélo, navettes fluviales.)
- renforcer la visibilité et la crédibilité de la destination (plan marketing triennal, signalétique Unesco, évènementiels, démarche qualité)

Pour l'année 2009, l'action de la Ville s'orientera prioritairement sur :

- la valorisation du fleuve

Il s'agira de remettre à niveau les pontons Parlier et Port Bastide et de procéder à une rénovation lourde du ponton Henri.

Le ponton Richelieu devra faire l'objet d'une acquisition ou d'un transfert de gestion

La Ville participera également aux études sur les nouveaux équipements (grand ponton évènementiel, ponton loisirs nautiques ...) et soutiendra l'Association Bordeaux Escale de Croisière pour le développement du tourisme de croisière

- l'amélioration de l'accueil des visiteurs

Les actions suivantes seront menées :

- le partenariat pluriannuel avec l'Office de Tourisme sera reconduit.
- une signalétique hôtelière sera mise en place, de même qu'une signalétique patrimoniale (parcours, entrée de Ville, sur site.)
- les modes de découvertes doux (vélo, à pieds...) seront favorisés.
- la Ville incitera les professionnels du Tourisme à s'inscrire dans le Label « Tourisme & Handicap »

- le développement du tourisme de congrès et d'affaires

La Ville accompagnera Bordeaux Gironde Convention Bureau dans la prospection de salons et évènementiels et poursuivra l'affermage du Palais des Congrès et du H14 avec BCE

- l'amélioration des équipements

L'attractivité touristique de Bordeaux sera développée par la création d'un terminal low cost à l'aéroport de Mérignac..

LE PILOTAGE ET LA PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE

Le pilotage stratégique de la collectivité

La Ville a réorienté dès 2007 sa démarche de modernisation de la gestion municipale en direction des Bordelais, plus particulièrement grâce aux principes suivants :

- améliorer la lecture des politiques conduites par la Ville,
- afficher des objectifs précis et systématiser à terme l'évaluation des actions menées,
- moderniser ses outils d'aide à la décision, notamment par une meilleure connaissance du coût complet de notre action (globalisation).

Cette démarche vise à mieux définir l'économie globale de nos politiques et la transparence de notre action. Après avoir posé les bases d'une nouvelle gestion par objectif, la Ville doit adapter progressivement ses outils de gestion : suivi des coûts, des objectifs, des indicateurs de performance...sachant que notre efficacité se mesure d'abord à l'aune du service rendu à l'utilisateur ou au citoyen. Les exigences que la Ville se fixe en matière de développement durable y contribuent aussi pleinement.

L'année 2009 verra donc la mise en place de nouveaux instruments de pilotage de la collectivité. Notre ambition consiste donc à les informer les Bordelais au mieux des projets et des objectifs que nous poursuivons, pour dessiner ensemble le visage du Bordeaux à venir.

Garantir la performance de la collectivité

➤ **Le programme de gestion financière**

Le respect des grands équilibres budgétaires représente une mission essentielle pour tous les citoyens et contribuables. A l'égard des entreprises, la poursuite de la maîtrise de nos délais de mandatement, parmi les plus compétitifs, constitue un objectif premier. Ils seront tenus.

S'y ajoute la volonté d'améliorer la qualité comptable, telle qu'elle a été inscrite dans la convention de service comptable et financier, signée par le ministre du budget en juillet 2008.

Le changement de système d'information financier à l'horizon 2012 s'inscrira enfin dans cette perspective de modernisation de la gestion.

➤ **Qualité de la gestion**

Elle est garantie par l'action de plusieurs services, qui mettent en place de nouveaux outils et modes de gestion.

Il s'agit :

- d'assurer la **sécurité juridique** de notre action. C'est l'objet du futur logiciel informatique qui assurera une mise à jour en temps réel des arrêtés municipaux ;

- d'adapter nos modes de passation des **marchés publics**, dans le sens d'une décentralisation progressive de leur rédaction et d'une prise en compte grandissante par les acheteurs des enjeux et de l'intérêt d'une politique d'achat conforme au développement durable ;

- de développer une politique d'**achat économique**. Cette professionnalisation de l'achat doit se traduire par une plus grande mutualisation, une meilleure connaissance des marchés et un appui à la définition des besoins.

➤ **La réalisation d'une cité administrative municipale**

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents de la Ville, répartis sur de nombreux sites autour de l'Hôtel de Ville, et offrir un meilleur service à nos concitoyens, l'étude de réalisation d'une cité administrative est lancée, pour une réalisation à échéance de 3 à 4 ans. Elle permettra de regrouper sur un seul site les 700 agents localisés dans la périphérie de la place Pey Berland

➤ **Stratégie immobilière et économies d'énergie**

Avec près d'un million de mètres carrés, la Ville est un gros propriétaire foncier. Elle ne peut se contenter de gérer son patrimoine en bon père de famille. L'enjeu est ailleurs. Il lui faut désormais adapter ce patrimoine aux évolutions des besoins, intégrer les normes qui surviennent, et anticiper sur les usages présents ou futurs. Ses bâtiments doivent demeurer en bon état d'entretien. Enfin, ils doivent tendre peu à peu vers le respect des engagements du plan climat et de l'agenda 21 de la Ville.

Cet objectif global se décline :

- au travers du plan climat qui fixe pour objectif 2014 que tous nos bâtiments neufs soient à énergie passive ou positive, que nos consommations d'énergies dans le bâti existant soient réduites de 38 % et que nos consommations produites par des énergies renouvelables atteignent 20 % ;
- et du pilotage de notre stratégie immobilière : bâtir un schéma directeur pour la rationalisation des implantations administratives de la Ville pour le public et les services et optimiser l'intervention des Ateliers (permanences, accroissement de l'activité en régie, adaptation des agents aux évolutions techniques et augmentation de la production générale des ateliers).

2009 verra la création d'un comité de pilotage de la stratégie immobilière. Ce comité aura la responsabilité de hiérarchiser les investissements prioritaires en intégrant les exigences du plan climat. Il devra identifier les bâtiments dont la réhabilitation serait trop coûteuse et dont il est devenu nécessaire de se séparer et les bâtiments qui présentent un intérêt certain pour la collectivité et sur lesquels une intervention lourde sera indispensable.

Il aura également pour mission d'optimiser l'affectation des locaux destinés aux associations dans les quartiers, notamment par un partage de ceux-ci en fonction de leur temps réel d'utilisation. La recherche de rationalisation pourra ainsi amener la Ville à mettre en vente des locaux manifestement inadaptés, et au contraire à poursuivre des opérations groupées, telle celle prévue à la Halle des Douves..

Le comité de pilotage proposera chaque année l'appui financier apporté aux directions maîtres d'ouvrage. Il disposera d'un fonds dédié.

Un premier schéma directeur pour la rationalisation des implantations administratives de la Ville pour le public et les services sera élaboré avec tous les acteurs de la collectivité. Ce schéma directeur sera un outil fédérateur des actions de modernisation de la collectivité. Il devra contribuer pleinement aux objectifs du Plan Climat.

Tous les projets de construction publique, de réhabilitation ou de grosses réparations sont lancés en démarche HQE avec objectifs élevés de la cible « gestion de l'énergie » (bâtiments passifs ou à énergie positive si techniquement possible). Une étude sera lancée en 2009 pour la généralisation de matériaux à faibles impacts écologiques.

Les diagnostics d'accessibilité handicapés, avant 2011 pour les bâtiments recevant du public, en cours d'élaboration, permettront d'arrêter une première liste de priorités.

En matière de gestion des énergies, le plan d'actions se décline comme suit :

- Pilotage de la politique d'économies :

Le bilan de la première année des nouveaux marchés d'exploitation des installations thermiques sera réalisé, incluant les principes de plan de progrès, clause d'intéressement aux économies d'énergie, et système de management environnemental du contrat.

- Expertises techniques :

Des diagnostics thermiques dans les bâtiments les plus importants seront réalisés ainsi que sur la sécurité des ascenseurs.

- Energies renouvelables :

Plusieurs opérations (utilisation de l'eau géothermale dans les piscines et dans l'hôtel de Ville) sont actuellement étudiées. L'une d'entre elles au moins devra connaître un commencement d'exécution en 2009.

- Sensibilisation, formation :

Formation en 2009 des correspondants et responsables énergies sur les sites et dans chaque direction maître d'ouvrage, indicateur (nombre de correspondants désignés, nombre de correspondants formés).

Les services municipaux mettront en application ces principes dans leur propre fonctionnement.

➤ **Moyens opérationnels d'exploitation**

Les déplacements, les interventions par engins motorisés, les transports de biens, les manifestations organisées ou soutenues par la Ville, et la sécurisation matérielle de la voie publique seront optimisés dans le sens du développement durable.

Un logiciel de suivi et de maintenance de la flotte automobile sera mis en place tout en poursuivant l'objectif de maximisation de la disponibilité des véhicules.

➤ **L' e-administration et les systèmes d'information et de communication**

Mutation numérique, enjeux et contraintes

Le système d'information municipal met à disposition de plus de 3000 agents 190 applications de gestion et une messagerie généralisée.

Les nouveaux usages, des besoins de mobilité de plus en plus grands et les enjeux de développement durable, qui imposent un pilotage à distance des équipements industriels (chaufferie, électricité, eau, arroseurs ...), nécessitent des connexions haut débit entre les 220 sites municipaux et la couverture de tout le territoire communal.

Les technologies de l'information, de la communication et de la connaissance (TICC) génèrent aussi de nouveaux réflexes et attentes chez les usagers (*Bordelais, citoyens, étudiants, touristes, entreprises, associations,...*). Avec plus de 60 % d'internautes sur Bordeaux, l'arrivée du Web 2.0 et le développement massif de l'usage marchand et social d'Internet, la Ville doit ajuster sa stratégie aux règles et enjeux de la société :

- L'efficacité : l'utilisateur attend de la Ville un guichet d'entrée de référence pour répondre à ses demandes
- La confiance : l'utilisateur attend une relation de proximité, fiable, individualisée, mais non intrusive.
- L'accessibilité : l'utilisateur attend facilité d'emploi, accompagnement, apprentissage et disponibilité du service à sa porte.

L'information géographique devient aussi stratégique. Elle est indissociable du pilotage, de la compréhension et de la gestion des territoires (déplacement, cadastre, urbanisme, voirie, assainissement, espaces verts,...). Un système d'information décisionnel performant, générateur d'indicateurs significatifs, sera donc recherché puis mis en œuvre.

Un plan d'actions en deux programmes

Le succès de la mise en œuvre d'une nouvelle forme de service public repose sur une synergie entre l'exploitation judicieuse des apports technologiques, la maîtrise des risques émergents, et l'adhésion de tous les acteurs.

Le schéma directeur des systèmes d'informations de la Ville de Bordeaux s'organise autour de deux programmes :

- Le programme e-Administration veut faire de Bordeaux une cité numérique compétitive et attractive pour ses habitants, ses touristes et ses entreprises, poursuivre le développement de l'administration électronique, et accompagner l'évolution des processus et des savoir-faire des 200 métiers municipaux
- Le programme Système d'information cimenter l'effort en outillant les fonctions de pilotage et en garantissant l'évolution, la sécurité et le bon fonctionnement des applications et infrastructures qui concourent à la pertinence du système d'information municipal

Des objectifs pluriannuels

Confiance, accessibilité, efficacité y sont traduites en un plan d'actions 2009-2012 concret, progressif, et ciblé :

Atteindre l'utilisateur (administré, famille, enfant, senior, touriste, étudiant, sportif, artisan ...).

La Ville de Bordeaux construit un projet de **Cité numérique** au service de ses habitants. Quelques pistes sont plus particulièrement suivies :

- favoriser la connexion des logements à l'Internet haut débit, l'apprentissage des TICC dès l'école maternelle ou dans les espaces Bordeaux Numérique ouverts au public,
- réduire la fracture numérique grâce aux guichets uniques virtuels pour un suivi personnalisé d'un utilisateur et de ses demandes,
- développer les cartes multiservices ou les nouveaux médias de télépaiement pour limiter les déplacements en mairie,
- innover par le déploiement d'espaces numériques de travail ou de tableaux blancs interactifs dans les classes élémentaires.

Impliquer le citoyen :

Trois axes principaux :

- Inviter l'utilisateur à s'informer sur la Ville, ses projets, ses services pour lui rappeler sa citoyenneté grâce au portail de la Ville.
- Rapprocher le citoyen de l'action municipale grâce à Internet : séances du conseil municipal, dématérialisation des actes administratifs, forums, événementiels....
- Enfin, le sécuriser grâce aux outils de communication existants.

Faciliter le partenariat (entreprises, associations, professionnels, ...) :

Simplification, automatisation, sécurisation d'échanges, interopérabilité des systèmes sont désormais indispensables. La dématérialisation des flux, les Extranets de services proposant des informations et services adaptés apportent une dimension professionnelle aux notions de confiance et d'efficacité. Les Espaces Bordeaux Numérique pourront participer à la promotion de ces facilités auprès des PME et TPE peu utilisatrices d'e-services aujourd'hui.

Améliorer le service rendu :

Le déploiement d'outils performants et adaptés dans une logique de cohérence et de transversalité (évaluation, RH, SIG, Finances) et l'accompagnement au changement sont essentiels au succès de la démarche.

La généralisation de l'accès pour tout le personnel à l'Intranet garantit le partage de la connaissance, des processus métiers et de l'information.

Aider l' élu et la direction générale :

La performance du pilotage et du suivi des actions favorise l'interaction et communication entre élus, administrés, services, partenaires...elle facilite les alertes, la prise de décision, la promotion et la lisibilité de l'efficacité économique, juridique et organisationnelle de la Ville.

Le plan de continuité d'activité, la pérennité des infrastructures et l'application des politiques de sécurité garantissent intégrité et confidentialité de l'information ainsi que la disponibilité des 'e-services' délivrés. Ces garanties cultivent l'image d'une présence administrative continue au service de la population.

➤ **La gestion et le développement des ressources humaines**

Le service public sera d'autant mieux rendu que la Ville saura favoriser le bien-être, la motivation, l'accompagnement et le développement des compétences des agents. Cet objectif sera atteint grâce à l'amélioration globale des conditions de travail et par l'engagement de tous les acteurs, encadrants et agents.

C'est pourquoi la Ville entend initier dans les prochaines années un plus grand partage de la fonction ressources humaines et un développement des fonctions de pilotage (gardien des règles collectives en matière de gestion des RH), de conseil au management (accompagnement collectif et individuel), de support (création d'outils pertinents, fiches d'évaluation, répertoire postes, métiers...), et d'organisation (assistance aux directions, fiabilisation des données).

A cet égard, la mise en place d'un nouveau système d'information ressources humaines en 2009 constitue un puissant levier de partage et de modernisation. Il intégrera un référentiel postes, élément structurant de notre gestion et sera complété par une réflexion sur nos processus.

Enfin, la reconnaissance de la participation des agents à la performance collective, la nécessité d'organiser des échanges entre les agents et leurs encadrants sur le contenu et les évolutions de leur poste, sur les objectifs individuels et collectifs justifient la révision des modes d'évaluation individuelle en 2009.

➤ **La communication interne**

Les nouveaux médias de communication interne (« Regard », « Zoom RH et intranet « Iris 2.0 ») concourent à améliorer les fonctionnements, la fierté et le sentiment d'appartenance des agents. Ils seront prolongés par des événements consacrés aux agents qui rythmeront l'année pour permettre une communication remontante et interactive optimiser le sentiment d'appartenance des agents à la collectivité.

Les évolutions de notre gestion municipale nécessitent en outre une politique d'accompagnement managérial. Des outils spécifiques seront proposés et prendront la forme d'ateliers, de soutien aux nouveaux managers et de formation continue des managers confirmés. La formation à la communication managériale s'inscrit également dans cette perspective.

Il apparaît également nécessaire de renforcer l'accueil des nouveaux agents. C'est l'objet du futur livret d'accueil de l'agent, qui permettra d'assurer une communication cohérente et équitable sur l'ensemble des services municipaux.

Enfin, l'année 2009 sera celle d'une plus grande sensibilisation et d'une plus grande participation des agents au développement durable. Un événement destiné aux agents sera consacré à ce thème fédérateur de l'action municipale.